

CHALETs D'ALPAGES

Domaine pastoral - massif du Jura

Terre rurale

GUIDE TECHNIQUE



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

CAUE
du JURA
CONSEILS TRANSVERSALISÉS
D'INTERMÉDIATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT DU JURA

CONSEILS DE REHABILITATION

SOMMAIRE

HISTOIRES D'ALPAGES 4

La naissance des alpages / L'essor démographique / L'union fait la force / La révolution du gruyère / Manger la montagne / L'alpage habité / De l'apogée au déclin / A l'aube du XXI^e siècle / Le territoire de l'alpage aujourd'hui /

CARACTERES D'ALPAGES 15

Le domaine de l'alpage / Les types d'habitat / Les façades et les ouvertures / Les toitures / Les abords du chalet

PORTRAITS DE CHALETS 26

Chalet du Mont de l'Herba / La Vermode / La Vesancière / Malatrait / Les Logettes

INVENTER L'AVENIR 36

Le temps du changement / Etre ensemble au chalet / Habiter le chalet / L'estivage aujourd'hui / Travailler ensemble / Les alpages de grands troupeaux / Vers la pluriactivité / Ici, on fromage

CONSEILS DE RESTAURATION 46

L'enveloppe du chalet / L'aménagement intérieur / Les extensions / Les abords / Les ressources, insertion architecturale et paysagère

ANNEXES 68

Conseils méthodologiques / Un point sur la réglementation / Adresses utiles / Lexique / Bibliographie

Ce livret de la Collection des Guides Techniques du Parc naturel régional du Haut-Jura souhaite répondre aux préoccupations des propriétaires de chalets d'alpage, publics ou privés, confrontés aux nécessités d'entretien et de modifications des bâtiments.

La transformation en résidence secondaire ou en lieux d'activité liés au tourisme est une tendance forte. Mais aujourd'hui encore, de nombreuses « montagnes » accueillent des troupeaux, seuls à pouvoir assurer la pérennité de ces paysages si particuliers.

Outil de travail à adapter ou patrimoine à protéger ? L'un et l'autre, assurément. L'avenir des chalets s'inscrit dans une dynamique riche de diversité, respectueuse tout à la fois du travail des hommes qui nous ont précédé et de notre modernité. Au-delà de la compréhension de l'histoire des alpages et des interrogations sur leur devenir, cet ouvrage, dont l'élaboration a été confiée au CAUE du Jura, se veut guide pratique, destiné à accompagner les propriétaires dans cette tâche difficile et passionnante : entretenir, rénover et transformer un chalet d'alpage.

Jean-Gabriel NAST
Président du Parc du Haut-Jura

Denis BAILLY-MAITRE
Président du CAUE du Jura

illustration : Roman Charpentier

La naissance des alpages

Du nord au sud de ce massif parcouru dès le Néolithique, les alpages naissent de l'avancée des hommes : ceux de la plaine du Léman ou de la région de Neuchâtel, habitées depuis des millénaires, et ceux qui défrichent l'intérieur du massif en plein cœur du Moyen Age.

A l'origine, l'alpage est le droit payé pour faire paître le bétail sur les terres d'altitude. Ces dernières sont devenues paysages au terme d'une histoire longue et complexe. Leur diversité témoigne de manières multiples d'habiter la montagne, qui se sont côtoyées, affrontées ou mélangées au gré du temps.



crédit photo A

Gens des plaines...

Les premiers alpages sont mis en valeur depuis le versant est de la chaîne. La conquête des terres d'altitude répond à l'expansion de l'agriculture en plaine. Ainsi, dès le XII^e, les abbayes concèdent à des communautés d'habitants du Pays de Gex les droits de défricher la forêt, de couper du bois et de faire pâturer les troupeaux sur la Haute-Chaîne. Au Mont Tendre, vers 1300, les pâturages débordent la ligne de crête. Tous ces alpages rassemblent de grands troupeaux et nombre d'entre eux viennent de la Suisse voisine. Au même moment, le peuplement des hautes vallées de Joux ou de Mouthe débute à peine.

... et gens d'en haut

A l'intérieur du massif, les hommes s'installent tardivement dans les vallées les plus élevées, souvent à partir du XIV^e siècle. Les chautenages, pâturages issus du défrichement, abritent les « granges d'été » où logent les familles des défricheurs et leur cheptel. Quelques siècles plus tard, avec la sédentarisation, un autre mode d'estivage apparaît, en continuité avec l'ancienne vie nomade.

A proximité de la ferme permanente, juste quelques centaines de mètres plus haut, la loge ou logette, maison de bois liée à un pâturage modeste, accueille la famille et son petit troupeau le temps de l'été.

Du pacage à la résidence

Au Moyen Âge, le mot chalais ou chalays indique un simple lieu de pacage en altitude. C'est encore le cas dans le Jura au XVII^e et XVIII^e siècle, où il englobe pâtures, prés-bois et constructions. Ici, il disparaît des écrits au début du XIX^e siècle, en lien avec le redécoupage des parcelles. Il renaît avec l'apparition des fruitières dites « chalets-modèles ».

Approprié au XIX^e siècle par les élites citadines qui ont découvert avec enchantement les maisons de bois alpines, le mot chalet est désormais un terme générique qui désigne une construction à dominante de bois, quel que soit son style. Et, dans le Jura, les édifices tout en pierre de l'estive...

Les murets en pierres sèches dessinent depuis des siècles les paysages jurassiens. Ils délimitent les parcelles, marquent la frontière entre France et Suisse, bordent les enclos de fauche ou les potagers, encadrent les « vies »...

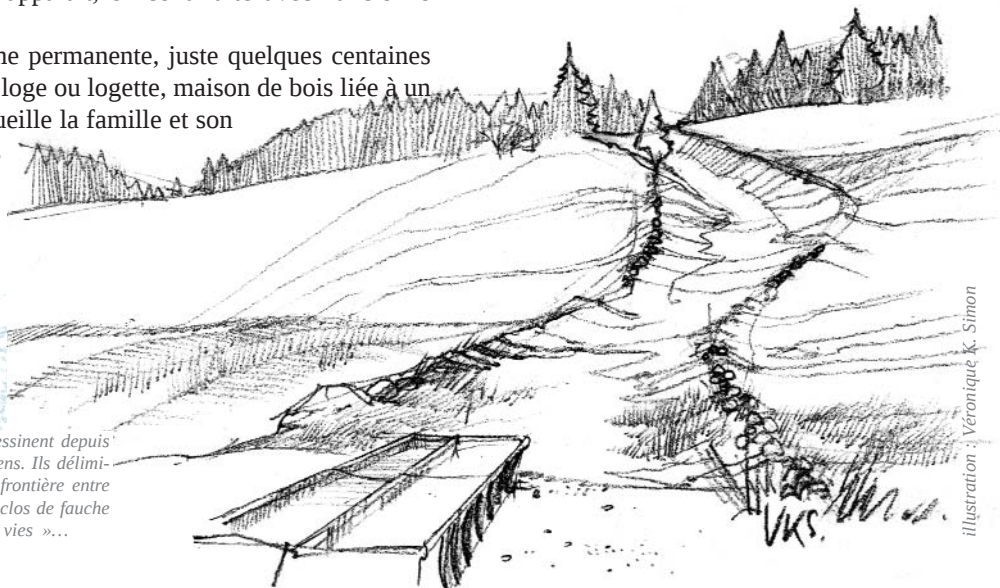


illustration : Véronique K. Simon

Suivre la pousse de l'herbe

Enneigement copieux, hivers longs et rigoureux, pluies abondantes : à l'intérieur du massif, le climat est peu propice à la culture vivrière ou céréalière. Le bois et l'herbe sont les principales richesses. L'économie d'autarcie fonctionne tant que la population reste modeste. Entre le XV^e et le XVI^e siècle, tout le Jura est habité. Estivages à la journée dans les pâturages communaux, fauche des prés d'altitude, remues familiales, grandes montagnes qui regroupent les troupeaux de plusieurs éleveurs : tous les systèmes qui permettent d'augmenter les quantités de fourrage sont présents ici, nés de l'histoire complexe de la colonisation et de la diversité culturelle des habitants.

Communaux, loges et amodiations

Apparue dans le Jura dès le XV^e, l'amodiation est liée à la propriété de grands alpages, loués à un amodiataire ou amodieur. Celui-ci rassemble plusieurs troupeaux, de 80 à plus de 200 vaches laitières selon la surface de l'alpage, qui détermine ainsi la taille des étables et du bâtiment.

A l'inverse, le cheptel des « montagnons » est modeste, composé en grande partie de chèvres, seules pourvoyeuses de lait et de fromage pour les plus pauvres. Beaucoup n'ont que 2 ou 3 vaches. Les bêtes, rassemblées sous la houlette d'un berger, sont menées sur les communaux en empruntant les vies, chemins encadrés de murets en pierres sèches. Progressivement, le système des loges se développe, accompagné de remues familiales.

Usages et propriété des alpages

Jusqu'à la Révolution française se côtoient alpages communaux, propriétés ecclésiastiques, seigneuriales ou de grands bourgeois citadins. La plupart des alpages de fruit commun gérés par des consorts sont vendus au cours du XVII^e siècle à des nobles et des bourgeois. A partir de 1792, d'autres voient leurs sols aliénés par les communes, qui les cèdent souvent à des propriétaires privés pour épouser leurs dettes. Entre 1791 et 1814, les propriétés des nobles, vendues aux enchères, sont achetées par des riches familles citadines ou des éleveurs jurassiens enrichis par le commerce du gruyère ou la petite industrie.



DR



L'essor démographique

Des vaches vaudoises au pays du Comté

Dans le Haut-Doubs, l'estivage de troupeaux du Pays de Vaud est attesté dès le XVI^e siècle. Les français prennent du bétail pour grossir leur cheptel et fabriquer plus de fromage. Les vaudois quant à eux libéraient ainsi leurs terres pour augmenter les quantités de cultures et de fourrage. Depuis le déclin de la fabrication artisanale du Comté à la fin du XIX^e et jusqu'à nos jours, ce sont plutôt des suisses qui amodient les alpages des cantons de Mouthe et de Pontarlier. A présent, l'estivage concerne essentiellement des génisses, à l'exception du Mont de l'Herba, occupé par un exploitant et son troupeau de laitières.



Contrôle sanitaire et douanier à la frontière au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, le mélange dans un même troupeau de bétail suisse et français est interdit.



DR

Une culture métissée

De la fin du XVI^e au XVIII^e, plusieurs événements bouleversent l'économie du temps de la colonisation. La forêt, exploitée depuis le XIII^e pour de multiples usages (sidérurgie, tanneries, bois de marine, construction...) est exsangue. La peste et la Guerre de trente ans ont épargné le Haut-Jura, où se sont réfugiés tour à tour des populations fuyant les villages ravagés, des montagnards pauvres venus d'une Suisse surpeuplée et des catholiques en butte aux persécutions religieuses liées à l'avènement du Calvinisme et à l'établissement de la Réforme. Tous apportent leur culture et leurs savoir-faire. Les activités artisanales à domicile se développent, en même temps que s'améliorent les techniques fromagères, faisant de chaque famille une véritable unité de production.

Fermes d'altitude

L'expansion de l'économie alpestre se traduit par la construction de nouvelles fermes, plus haut dans la montagne. L'habitat permanent des anciens défricheurs, situé entre 900 et 1200 mètres d'altitude, côtoie parfois les chalets des premiers occupants du versant est. Ainsi, le massif du Jura devient le seul en France où il est possible de parcourir un alpage situé en contrebas d'une ferme habitée toute l'année !

L'union fait la force

Les fruits de la terre

Notion juridique, le fruit est ce que produit un sol ou un bien. Du Moyen Âge à la Révolution, dans le Jura, l'impôt lié aux pâtures se paie en fromage dans ce pays riche de savoir-faire : fromages de garde, de petites et grandes formes (les vachelins), de chèvres (chevrets, chevrotins), bleus (fromages gris, marbrés...) etc.

Le mot fructerie apparaît au XIII^e, il est alors synonyme de grange ou de chalais et désigne l'ensemble du domaine de l'alpage. Au XVI^e, le terme fruitière nomme une maison d'altitude basse, en bois, avec une pièce pour la fabrication du fromage.

Mettre en commun

Jusqu'à l'amélioration des races au XIX^e, une vache produit 3 à 6 litres par jour. Un fromage de 20 à 30 kg exige le lait de 80 à 130 bêtes. En œuvre bien avant le XVII^e, où elle devient la règle, la mise en commun du lait permet de fabriquer des fromages de grande forme destinés à la vente. Les éleveurs s'associent. La « fruitière » désigne dès lors à la fois leur regroupement et le bâtiment de fabrication. Quand ce dernier existe, les familles y portent la traite du jour. Sinon, le fruitier se déplace successivement dans chaque ferme, où tous portent leur lait : c'est « le tour du fromage ». La rémunération se fait au prorata de la production de chacun, enregistrée par marquage d'une « taille » en bois.



crédit photo B

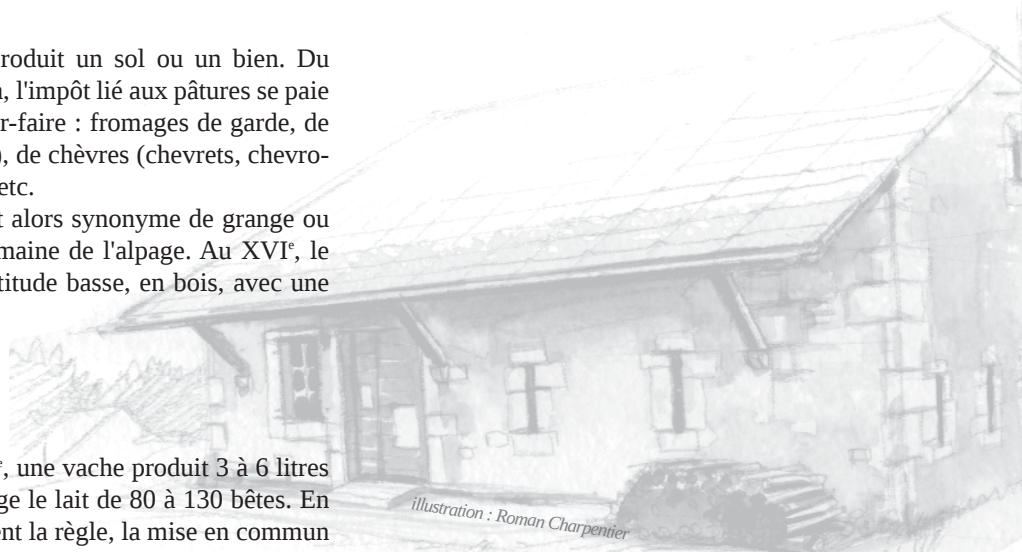


illustration : Roman Charpenier

Les biens communs

Outil de régulation sociale et de planification rurale, l'assemblée des communiens regroupe une à plusieurs fois par an les chefs de famille, qui décident ensemble de l'usage des « biens communs » : entretien des chemins et des sources, coupe des bois de chauffe, parcours de vaine pâture...

La fruitière est en filiation avec cette organisation de type communautaire, mais le système des fruitières ne se superpose pas forcément à celui des communiens. Il peut ainsi y avoir plusieurs fruitières dans un même village, voire des fruitières qui rassemblent des éleveurs de villages différents.

La révolution du gruyère

Le chalet à fromager

Main d'œuvre, savoir-faire, défrichements des alpages : dès le XVII^e, tout est prêt pour accueillir « la révolution du gruyère », selon l'expression de Michel Vernus, dont témoigne la multiplication des « fruitières à vacheliner ». Au début du XVIII^e, apparaît un nouveau modèle de bâtiment d'alpage, centré sur la fabrication du fromage. Il remplace les anciennes « fruitières » construites en bois, et va côtoyer jusqu'au XX^e siècle les loges modestes d'habitat temporaire familial.

Un modèle d'organisation

Le modèle du chalet se diffuse à partir de la Gruyère. Il accompagne les migrations des fruitiers fribourgeois catholiques, facilitées par les abbayes qui interdisent la présence de protestants dans les alpages. L'organisation intérieure est standardisée : au nord-est, le laitier, local où l'on entrepose la traite ; à l'angle sud-est, la cave à fromages ; au sud-est, l'ouverture de l'étable ou écurie, où les vaches sont attachées le temps de la traite ; au centre, spacieuse, la pièce à fromager, lieu de passage entre laitier et étable, occupée en grande partie par une vaste cheminée de bois, le tué ou tuyé. Le logement du personnel est sommaire. Quelle que soit la forme des chalets, cette organisation varie peu. La surface de l'alpage dicte le nombre de bêtes, la quantité de fromage potentielle et induit tout à la fois la taille de l'étable et le nombre d'hommes nécessaire.



Selon la surface de l'alpage, l'équipe compte 3 à 6 hommes : le *fruitier* ou *fromager*, qui peut être assisté d'un *trancheur* ; le *vacher* ou *armailli* ; le *modzeni* ou *boveron* ; les *rableurs* ; le *bouéb* ou *gamin*. Chaque homme traite une travée de 16 vaches, sauf le fruitier qui en traite 8.

Les mots pour le dire

De nombreux mots liés à l'alpage sont issus des dialectes francoprovençal ou fribourgeois.

En voici quelques-uns :

Armailli : vacher, nettoie les étables et s'occupe des laitières.

Bagnolet : terme générique pour récipient, il désigne les rondeaux de bois larges et peu profonds dans lesquels on faisait crémier le lait du soir.

Boiton : soue des cochons

Boub : jeune garçon embauché dans les alpages, « homme à tout faire ».

Boutacul : siège à traire, à un seul pied, fixé par des sangles.

Létia : petit-lait

Modzeni : dit aussi boveron. Celui qui s'occupe des veaux.

Pôche : louche à fond peu incurvé servant à écrémier le lait

Trancheur : en charge de la fabrication du beurre, du sérac et du nettoyage du chaudron, s'occupe des cochons.

Trendchâ : pièce où l'on fromage ; le même mot désigne le caillé du lait.

Rableur : nettoie les étables, sort le fumier, attache les bêtes...



DR

Manger la montagne

Des alpages à foison

Le développement de la fromagerie jurassienne entraîne de profondes modifications de la propriété foncière et de nouveaux défrichements. Les alpages sont convoités, les grandes propriétés bourgeoises et aristocratiques, suisses ou françaises, se multiplient. Partout, les communautés construisent des chalets, la plupart du temps amodiés ou loués aux éleveurs des piémonts, parfois occupés par les paysans jurassiens. Le commerce enrichit des familles d'éleveurs, qui construisent leurs « loges » sur le modèle du chalet : le nom et les pratiques perdurent, d'où ces « chalets d'alpage » situés parfois à moins de trente minutes de la ferme permanente. Les loges aussi foisonnent, souvent regroupées sur un même secteur, avec leur « fruitière d'été », bâtiment spécialisé pour la fabrication.

Bas-monts et granges d'été

Le long des piémonts est du massif, en Suisse et en France, les bêtes occupent au printemps et à l'automne un pâturage situé entre l'alpage et la ferme. A proximité de cette dernière, faciles d'accès, les « bas-monts » du Pays de Gex s'accompagnent parfois d'une grange-étable, destinée à l'attache des bêtes pendant la traite et au stockage du foin.

A l'intérieur du massif, les granges d'été, simples fenils sans habitat ni étable, abritent la fauche des prés d'altitude et accompagnent parfois une loge. On en trouve quelques-unes au-dessus de Bois d'Amont. Souvent, on appelle aujourd'hui granges d'été d'anciennes fermes qui ne servent plus que pour l'engrangement du foin. Clin d'œil au passé, puisqu'au temps des défricheurs, on baptisait ainsi la ferme primitive...

Les loges des Petits Plats

Au-dessus de Bois d'Amont, de part et d'autre de la frontière, de petites parcelles délimitées par des murets de pierres sèches sont ponctuées de loges dont les plus anciennes remontent au début du XVIII^e siècle. Certaines auraient alors été habitées en permanence et disposaient d'un four à pain et d'une grange haute pour le fourrage d'hiver. S'agit-il d'un habitat lié au défrichement ? L'organisation parcellaire en bandes pourrait étayer cette hypothèse. L'ancienne frontière de 1648 est soulignée d'un muret. En échange du passage du Col de la Faucille, stratégique depuis le pays de Gex, la France a cédé la quasi-totalité des alpages en 1862. Depuis, seule une enclave au lieu-dit « Les Petits Plats » est restée française, elle était bornée aux angles par les fruitières.

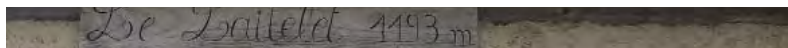


L'alpage habité

La pression démographique du XVIII^e et le succès des fromages, exportés jusqu'en Amérique, provoquent la construction de fermes semi-permanentes, dites parfois « fermes d'été ». Habitées de mai à décembre, elles disposent d'un fenil pour le stockage du fourrage. Dans le Massacre ou le Risoux, ces fermes se situent à proximité des villages et de fruitières. Dans le secteur du Mont d'Or, plus isolées, elles comportent aussi une pièce à fromager. Toutes sont liées exclusivement à des remues familiales.



le Létélet



Une ferme d'été : le Létélet ou Laitet

Le bâtiment actuel date de 1730, mais quelques détails intérieurs indiquent une construction antérieure. Deux logements accolés de même taille et de même typologie, étables aux extrémités : la symétrie de la bâtisse évoque une frêrèche, organisation familiale qui lie deux frères sur un même sol. Four à pain, pièce à fromager, laitier, cave, grange... : cette ferme aujourd'hui isolée dans son alpage a été conçue comme une ferme permanente.

Au début du XX^e siècle, il y avait là un village de trois maisons, habité de mai à décembre, entouré de prés de fauche, de pâtures, de champs plantés d'orge et de pommes de terre. Quand il n'y avait plus de foin, entre Noël et Nouvel An, les familles traçaient leur route dans la neige et descendaient avec leur troupeau dans les fermes d'hiver situées à la Chaux-Neuve ou à Petite-Chaux, où elles restaient jusqu'à la fin du mois de mai.

Le Létélet a été habité jusqu'en 1984.



De l'apogée au déclin



Un temps de mutations

Le XIX^e siècle marque l'apogée de la fabrication fromagère. Les nouvelles races laitières, dûment sélectionnées, produisent plus. Chalets et fruitières de village se multiplient. L'expansion de l'agriculture de plaine va de pair avec l'accroissement des centres urbains. Ainsi, le Pays de Gex approvisionne Genève en fromage, viande et lait. Le bétail gessien occupe l'été la quasi totalité des alpages, depuis le Sorgiai jusqu'aux Rousses. Au Nord, les troupeaux suisses inalfent de l'autre côté de la frontière sur les montagnes amodiées aux propriétaires privés et aux communes françaises.

Des alpages en déshérence

A l'intérieur du massif, industrie et agriculture, étroitement liées, prospèrent. Les difficultés de commercialisation du fromage apparaissent à la fin du XIX^e dans un contexte de forte production et de concurrence accrue. Elles s'accroissent avec la première guerre mondiale, puis la seconde. Ici, loges et chalets familiaux sont abandonnés, là on cesse la fabrication en montagne faute de main d'œuvre. De grands alpages sont vendus à des familles de moutonniers, De Vecchio, Tissot ou encore la société Zuccone Pastore, dont les milliers d'ovins ont brouté jusqu'en 1973 plusieurs centaines d'hectares au sud de la Haute-Chaîne.



Du Gruyère au Comté

De tous temps, on différencie les fromages de grande forme à pâte pressée cuite et les autres productions : seul les premiers se nomment fromage, qu'ils soient vachelins, vachelins façon gruyère, gruyère ou comté.

Le déclin puis l'apparition d'une production industrielle ont entraîné au XX^e siècle l'adoption du nom Comté. La première appellation d'origine contrôlée date de 1952, elle a été revue en 1976.

Aujourd'hui comme au Moyen Age, le mot fromage est employé par les jurassiens pour différencier le Comté des autres productions. Fromager signifiant « fabriquer du Comté ».



crédit photo B

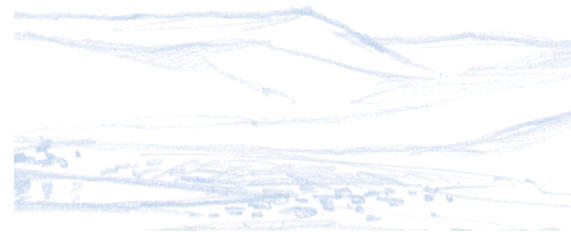
crédit photo B

A l'aube du XXI^e siècle

La disparition progressive de la fabrication en montagne et l'abandon d'un grand nombre d'alpages, amorcés au début du siècle, s'accroissent après 1960. Dans les années 1980, sur tout le Jura français, moins d'une douzaine de chalets fromagent encore sur les 300 existants.

Paysage en mouvements

Les transformations de l'agriculture bouleversent les paysages. Avec les incitations financières au reboisement et la diminution du cheptel, la forêt envahit les pâturages. Le niveau d'habitat permanent baisse, les fermes d'été deviennent chalets, les anciennes exploitations labourées, pâtures. En plaine, les troupeaux se maintiennent, pour le lait et pour la viande. Les bas-monts et les communaux s'emboîsent, depuis que les chèvres, dont l'élevage est délaissé, ne broutent plus les jeunes bourgeons. L'estivage concerne désormais surtout des veaux et des génisses, qui exigent moins de surveillance et de main d'œuvre. Très spécialisés, les chalets d'alpage français ont perdu la fonction pour laquelle ils étaient conçus. Pourtant, en Suisse toute proche, dans beaucoup d'entre eux, on fromage encore.



Quel avenir hommes et femmes d'aujourd'hui décideront-ils d'inventer pour que ces édifices, nés d'une histoire complexe et passionnante, continuent à les accompagner au cours des décennies à venir ?



crédit photo A

Le territoire de l'alpage aujourd'hui

Dans sa partie française, le domaine des alpages jurassiens s'étire sur une centaine de kilomètres, de Pontarlier au Nord à Bellegarde-sur-Valserine au Sud. Il court sur trois départements (Doubs, Jura, Ain) et deux régions (Franche-Comté et Rhône-Alpes).

Les alpages se répartissent sur quatre secteurs principaux : le Mont de l'Herba, le Risoux, le Massacre et la Haute-Chaîne du Jura. Un petit secteur se distingue, sous forme d'enclave dans le territoire suisse au niveau de Bois d'Amont : les Petits Plats.

Les chalets s'implantent tous au dessus de 1100 m d'altitude, les alpages culminant à 1461 m au Mont d'Or, 1677 m à la Dole, 1720 m au Crêt de la Neige.

Le réseau hydrographique est constitué du Doubs qui prend sa source près de Mouthe et longe le massif du Risoux côté français ; de l'Orbe dont la source française alimente la vallée de Joux, bordant l'autre flanc du Risoux côté suisse ; de la Bienne et de la Valserine qui naissent au pied de la Dole, l'une filant rapidement hors des alpages, l'autre creusant une profonde vallée entre Massacre et Haute-Chaîne.



Le domaine de l'alpage

Le chalet se situe sur un domaine constitué :

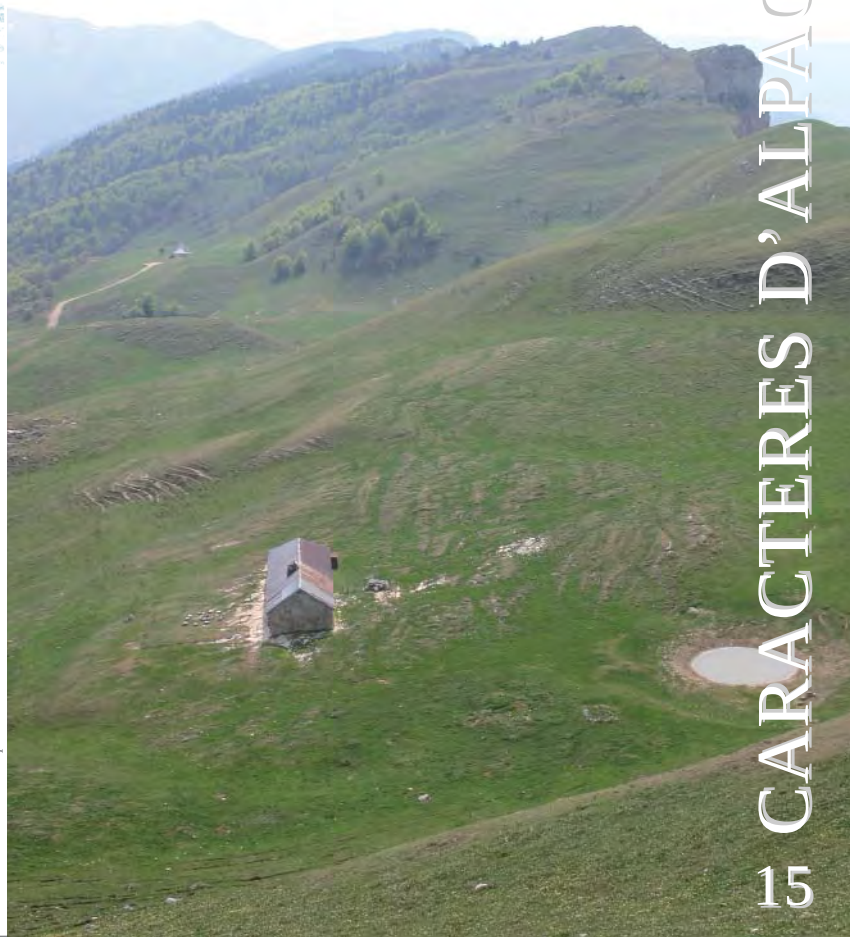
- **de pâturages**, pelouses d'altitude qui se développent, dans le massif du Jura, sur un sol peu épais.

- **de prés-bois** qui désignent « des pâturages maigres parsemés d'épicéas au branchage dense. Lors des pluies battantes, les vaches trouvent là un refuge... »

(A. Bloc, Monts et Fromages)

- **de murets** construits en pierres sèches de calcaire couronnées d'une rangée de pierres plates dressées. Ils évitent de démonter et replacer les clôtures à chaque saison, et présentent un intérêt écologique (hermine, oiseaux, reptiles). Dans les bois, d'anciens murets témoignent d'une époque où une partie de la forêt était exploitée comme pâturage, pratique aujourd'hui interdite. Ils sont un élément caractéristique du paysage jurassien.

la Polvette
crédit photo A



Le climat

La « bise » de direction nord/nord-est souffle par périodes courtes. Elle apporte en général un beau temps froid et sec.

Le « vent » de direction ouest/sud-ouest est associé à des précipitations importantes de pluie ou de neige.

La neige abondante est présente en moyenne 135 jours par an.

Une contrainte à laquelle répondent :

- une implantation sur un site offrant une protection naturelle : cirque, lisière de forêt, en dessous des lignes de crête,
- une orientation du faîtage sud-ouest/nord-est, dans le sens des vents dominants, pour traverser l'hiver sans assistance humaine.

Un élément de réponse aux besoins de fonctionnement :

Le laitier dans l'angle nord bénéficie des mouvements d'air frais de la bise. La cave à fromage, au sud-est, ou au nord-est entre écurie et laitier, conserve une température constante et un faible taux d'humidité. Les ouvertures des écuries sont généralement au sud-est, sauf pour certains chalets en long qui s'organisent de façon à exploiter la pente de terrain comme protection naturelle du pignon aux vents dominants. Les portes se retrouvent alors au nord-ouest.

Différents systèmes de récupération d'eau

L'eau est rare du fait du sous-sol karstique dans lequel elle disparaît. Pour la recueillir et la conserver, l'homme a installé :

- **des couverts**, citernes couvertes par un toit qui permet de recueillir l'eau de pluie et de fonte des neiges. Ils alimentent les abreuvoirs de l'alpage. Ils peuvent présenter une couverture inversée avec un chéneau central.
- **des goyas**, réserves d'eau créées dans les dolines argileuses. L'eau pénètre dans une fissure, entraîne l'argile qui comble le fond de la doline, la rendant imperméable. Les bergers recouvraient le fond de feuilles qu'ils faisaient piétiner par les vaches de façon à la solidifier. Il est appelé aussi goillot.



la Ramaz crédit photo A



le Bèvy crédit photo A



Les types d'habitat

Tous implantés dans un domaine pâturé, leurs différents types architecturaux correspondent à des usages spécifiques.



Plusieurs logettes peuvent être regroupées.



La loge



C'est un habitat d'estive pour une famille et son troupeau. La traite se fait sur place dans l'écurie, le lait est porté chaque jour à la fromagerie organisée en coopérative.

C'est un habitat minimum pour la famille et son troupeau, composé d'une écurie, d'une cuisine avec cheminée et d'une chambre chauffée par un poêle. Les vaches et les hommes ont la plupart du temps une entrée différenciée soit en façade nord-ouest, soit de part et d'autre d'un même axe sur les façades longues.

Un bardage en tavaillons vient généralement protéger les pignons de ces constructions couvertes par un toit à 2 pans.





la Capitaine crédit photo A



la Pièce d'Aval

Le chalet d'alpage



Une permanence d'organisation qui répond à des contraintes de fonctionnement quel que soit le type de chalet :

- l'écurie pour la traite des laitières et un accueil des troupeaux lors des fortes chaleurs ou des intempéries prolongées, ouverte au sud-est,
- la fromagerie, qui se compose :
 - . du laitier au nord-est pour la conservation du lait,
 - . de la cave pour l'affinage en angle sud-est,
 - . d'une cuisine pour la fabrication du fromage, toujours en relation directe avec l'écurie.

Un outil de travail où le confort du berger se réduit au minimum : un cube en bois dans les combles en guise de chambre à coucher.

Deux typologies dominantes :

- le chalet à 4 pans sur un plan presque carré. Le laitier peut être indépendant, toujours en façade nord-est,
- le chalet avec faîtage allongé sur un plan rectangulaire. C'est le modèle dominant sur la Haute-Chaîne. Les travées d'écurie peuvent être perpendiculaires ou parallèles au faîtage.



la Roulette crédit photo A

Une ferme d'été

Elle se caractérise par une grange haute, l'allée de grange centrale et une implantation dans un domaine pâturé.

Elle présente des éléments de la ferme... avec une typologie sur 3 travées : l'habitation, l'allée de grange et l'écurie surplombée par la grange.

...et du chalet d'alpage avec une chambre haute cloisonnée de bois à l'étage mais ouverte sur la façade longue, une citerne, une pièce à fromager, cave et laitier.



A l'image de certaines fermes des plateaux jurassiens, les entrées des trois travées sont regroupées et protégées par un retrait de la façade longue



Chalet de la Côte

Une extension pour les porcs : le boiton
Extension tardive du chalet, il est en général implanté le long de la façade sud-ouest, dans le prolongement du toit, comme protection supplémentaire contre les intempéries. Il peut être entouré d'une enceinte limitée par un muret de pierres, servant de cour aux animaux.



Les façades

Les matériaux de construction et les enduits

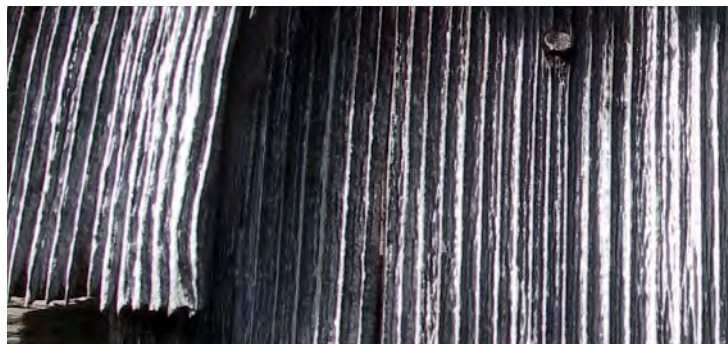
L'habitat de montagne est construit principalement en moellons de pierre taillés grossièrement, plus rarement en ossature bois avec remplissage en pierres. Quelle que soit la structure, les façades sont toujours protégées contre l'humidité et les chocs thermiques par un enduit à la chaux grasse. Les pierres d'angle, souvent plus massives, sont aussi recouvertes par l'enduit. Parfois, des façades peuvent être constituées de gros moellons* taillés plus régulièrement et posés en lits avec joints grossiers. Dans ce cas, c'est un gobetis* qui permet de combler les joints, laissant une partie de la pierre apparente.

La couleur dominante de la pierre et de l'enduit

Elle se décline dans une gamme d'ocre et de beige. Les façades présentent une harmonie de couleurs entre les encadrements et les enduits, les sables et les pierres utilisés pour la construction provenant des mêmes carrières.

Le bardage

On le trouve sur l'habitat à 2 pans, avec ou sans croupe, sur les pignons sud-ouest exposés aux intempéries. A l'origine en tavaillons*, il peut être constitué de planches de bois non traité, et prend une patine gris argenté d'aspect mat sous l'effet du soleil et des intempéries.



Les ouvertures

Les portes

Elles sont traditionnellement confectionnées de lames horizontales issues du petit bois résiduel des charpentes :

- les portes d'écurie sont l'élément majeur des façades de par leurs dimensions. Elles sont à 2 vantaux, posées à l'intérieur d'un encadrement en pierre de taille ou en bois naturel.
- la porte du boiton, abri des porcs, est de petite taille.
- la porte de la cuisine est également pleine. Elle a parfois été remplacée par une porte en partie vitrée pour la lumière.



Les fenêtres sont rectangulaires et de petites dimensions. L'encadrement est en pierre ou en bois. En toiture, elles se limitent à une petite lucarne ouvrant sur la chambre.

Les volets sont un des garants de la bonne hibernation des chalets. Ils sont en bois, pleins, montés sur pentures* sans écharpe.

Les larmiers

Destinés à la ventilation de la cave et du laitier, ils sont étroits et longs, avec des encadrements en pierre de taille ou en bois brut. Généralement verticaux, ils peuvent être combinés avec des larmiers horizontaux implantés en partie basse, afin de créer un flux d'air frais.

La couleur des menuiseries

Le bois reste brut et prend une couleur naturelle grise.

Il est parfois protégé :

- par de l'huile de lin ou de vidange, et prend alors une teinte brun-noir transparente,
- plus rarement par une peinture gris clair.



crédit photo A



Les toitures

Les toitures sont un élément essentiel de survie et de réponse aux contraintes du site :

- l'été, la toiture permet de récupérer l'eau de pluie,
- l'hiver, elle contribue à la bonne hibernation des chalets.



Les débords de toiture

Ils sont en lien direct avec les 2 typologies de toitures :

La toiture à faîte allongé, deux pans avec ou sans croupe :

Dans la Haute-Chaîne, elle semble n'avoir que la fonction de récupération des eaux et paraît lutter contre les intempéries : aucune saillie de rive en pignon afin d'éviter l'arrachement au vent dominant du sud-ouest, et un débord de l'ordre de 30 cm sur les façades longitudinales.

Ailleurs, elle présente des demi-croupes* qui facilitent l'effacement de la toiture aux vents. En pignon, le débord est nul à très faible et sur les façades longues, il est de l'ordre de 30 cm. Un avant-toit peut se développer sur la façade principale.

La toiture à 4 pans est une « toiture capuchon » destinée à protéger les façades des intempéries : quelle que soit sa pente, elle descend très bas et présente un débord de toiture d'une trentaine de centimètres qui permet de rejeter la neige et la pluie loin des façades.

Les variations de pente ont une incidence sur le comportement de la neige et sont inspirées des formes de l'habitat rural :

- une forte pente dégage la toiture en faisant glisser la neige au sol, c'est le modèle de la ferme des plateaux ;
- une pente faible permet au contraire de la conserver et d'enfouir le chalet sous une couche de neige qui le protégera des vents dominants.



la Capitaine crédit photo A



la Regarde



le Chalet Brûlé



Les avant-toits

Quel que soit le type de toiture, un avant-toit peut se développer le long de la façade principale. L'été, c'est une protection contre les intempéries, et l'hiver contre une dégradation des menuiseries par la neige. Supportés par un poutrage spécifique, ou aménagés en portique de bois brut reposant sur des socles de pierre, leur indépendance à la charpente permet de supposer qu'ils correspondent à un aménagement ultérieur à la construction des chalets.

Les matériaux et les couleurs

A l'origine, le matériau de toiture était le tavaillon, pièce d'épicéa éclaté. Interdit au XIX^e, en toiture, du fait de sa vulnérabilité au feu, il a été progressivement recouvert ou remplacé par de la tôle galvanisée d'une teinte grise qui renvoie les rayons lumineux et devient, sous le soleil, un point de lumière dans le paysage.

Les chéneaux

Ils sont un élément primordial dans la vie de l'alpage : ce sont eux qui récupèrent et conduisent l'eau de pluie ou de fonte des neiges du toit vers la citerne, seule source d'eau de l'habitat d'alpage. Les chéneaux d'origine constitués d'un tronc d'épicéa creusé sont devenus rares.

La cheminée

Implantée dans la cuisine, qu'elle soit centrale ou adossée au mur de l'écurie, elle reprend les caractéristiques du tué de la ferme de montagne : un conduit en bois, reposant sur deux traverses, se rétrécissant vers le haut comme une pyramide. En toiture, la souche est protégée par des lames de bois ou de la tôle galvanisée.



La qualité des paysages d'alpage réside dans le dialogue entre le paysage naturel et l'architecture qui se caractérise par l'ampleur de ses volumes :

A l'horizontalité des lignes de composition du paysage, répond une forte emprise au sol. A la lisibilité du paysage participent la simplicité et la compacité des formes du bâti.

Au calme et à la douceur des lignes du paysage vient répondre la palette des couleurs : le gris, le gris bleuté et les nuances d'ocre. La qualité essentielle de ces couleurs semble être la lumière qu'elles dégagent dans un paysage aux couleurs dominantes de vert et de blanc : quel que soit le temps, l'habitat vient ponctuer le paysage de ses points lumineux sans pour autant l'agresser .



Les abords du chalet

Ils sont une réponse aux contraintes liées à l'isolement, au climat, à la nature du sol et à une nécessaire répartition claire des usages entre les hommes et les troupeaux.



Un enclos de fauche au Mont de l'Herba



La vie du Chalet Double

Le sol à l'avant de la façade principale est en terre battue, ou recouvert d'herbe ou, comme à La Vesancière, revêtu de pavés. Aujourd'hui, un trottoir en béton de faible largeur, facilite l'entretien aux abords immédiats des écuries.

Un espace fermé, devant l'habitation, est soustrait au bétail afin de ménager une entrée propre, non boueuse. Il est protégé par un muret de pierre, une clôture en bois ou des fils barbelés.

Un enclos fermé par des murets de pierre :
- à proximité immédiate du chalet, il permet d'isoler une vache ou de planter un potager,
- plus éloigné, il préserve un terrain de fauche pour un ou deux jours de foin. C'est un élément caractéristique accompagnant le chalet d'alpage.

La vie est un chemin délimité par deux murets. Cette pratique destinée, à l'origine , à protéger les cultures indispensables à la vie en autarcie des fermes du Haut-Jura, est rare aux abords du chalet d'alpage. Elle serait la marque de l'évolution d'un habitat temporaire vers un habitat permanent.



La végétation

Les arbres et arbustes sont rares du fait du climat. Trois essences principales ont été plantées en réponse à des besoins précis :

- le frêne, à la fois pour son feuillage qui stimule la lactation des vaches, et pour la protection du chalet contre la foudre. Il résiste au froid jusqu'à -17° .
- le sureau, également reconnu pour ses vertus médicinales, qui permet de confectionner des liqueurs, confitures et teintures. Il résiste au froid jusqu'à -29° .
- le sorbier, pour son feuillage utilisable en fourrage.

Un potager est parfois aménagé pour la plantation de légumes qui permettent de diversifier la nourriture quotidienne des bergers : pommes de terre, salade, choux raves, rhubarbe... Du fait de l'engraissement au purin, la production est bonne.

Des systèmes de récupération de l'eau

La citerne, unique ressource d'eau pour le berger, est une construction en voûte semi-enterrée souvent recouverte d'herbe. Elle est alimentée par l'eau du toit. Bordant certains chalets en long, des « trottoirs » en béton reliés à la citerne permettent de récolter une plus grande quantité d'eau de pluie.

Aujourd'hui, une pompe à main amène directement l'eau à la cuisine. Mais on trouve encore, comme au Petit Cernicolet, des systèmes à balancier : la « betse » pour les seaux en bois ou le « puisard » pour ceux en métal.

Le puits, non loin du chalet, est construit comme les citernes mais ouvert dans sa partie émergée et entouré d'un bourrelet de pierres. Une clôture interdit l'accès au bétail.



crédit photo A



LE MONT de l'HERBA



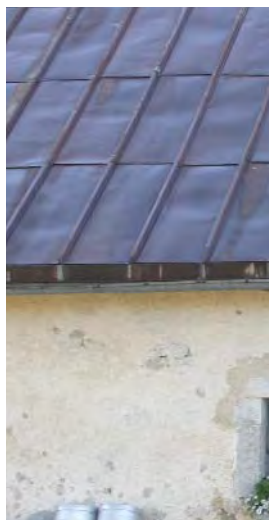
crédit photo A

Mont de l'Herba

1263 mètres

Propriétaire :

Commune
des Hôpitaux Vieux



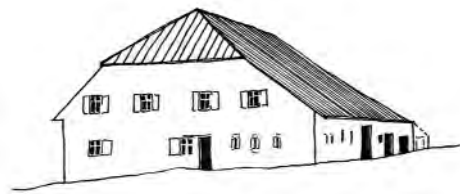
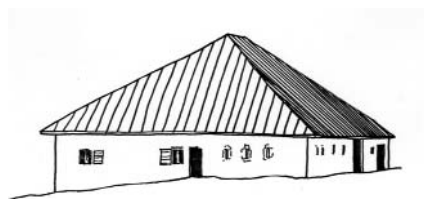
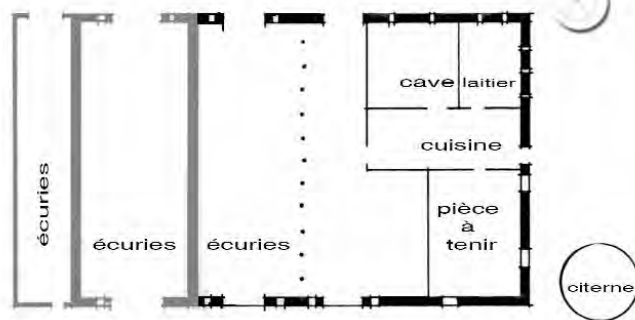
Au bout d'un chemin aux belles courbes, le Mont de l'Herba a des allures de ferme suisse. Ce grand chalet faisait autrefois auberge, grâce à ses chambres boisées à l'étage. Pendant quelques années, l'une d'elle a même été occupée par un évêque lié à la famille alors propriétaire des lieux. L'intérieur du logement est spacieux et confortable avec ses hauts plafonds et ses ouvertures généreuses.

En continuité avec la tradition du lieu, hommes et troupeaux viennent de la Suisse toute proche. Une quarantaine de vaches laitières font sonner les cloches accrochées à leur cou. La trayeuse électrique et les normes sanitaires ont fait leur apparition : ici, on fromage à nouveau depuis 1999. Et l'hospitalité est toujours à l'honneur, pour des petits-déjeuners somptueux au rythme de la vie en alpage...





DR



Typologie

Un chalet agrandi 2 fois : à l'origine, il était probablement à 4 pans. Une première transformation, la plus importante, ajoute des écuries pour 32 bêtes et crée un étage pour des chambres : le chalet prend alors l'allure d'une ferme à 2 pans avec demi-croupes sur la partie habitation. Puis une dernière travée pour 16 bêtes, conçue comme un boiton, a été construite en continuité des écuries.

LES HOPITAUX-NEUFS (Doubs) - Altit. 1000 m. — Le Chalet de l'Herba (altit. 1.350 m.)

Espaces extérieurs

Une dalle de béton continue, d'une largeur restreinte d'environ 2 m a été implantée devant les accès nord et est. Elle se réduit ensuite à un cheminement piéton plus étroit.

Plusieurs arbres à grand développement dont un vieux frêne caractérisent également ce chalet.

Non loin du chalet, un enclos de fauche est limité par un muret en pierre.



crédit photo A

Interventions récentes

Une réfection partielle de la toiture en façade sud.

LA VERMODE



Risoux Mont d'Or

1335 mètres

Propriétaire :

Centre Hospitalier de
Pontarlier



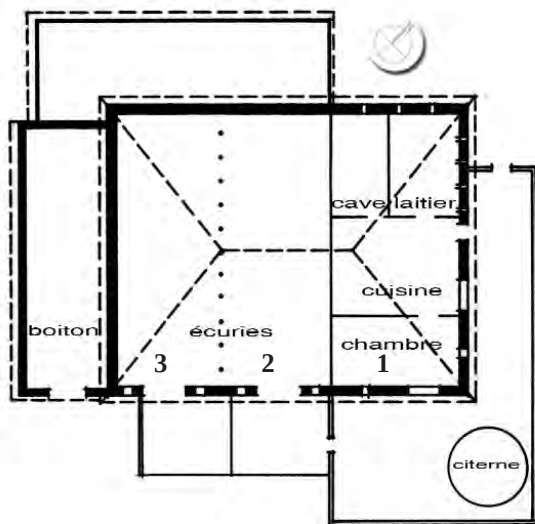
crédit photo A



Prairies d'altitude foisonnantes d'orchidées et de gentianes, prés-bois et forêts riches en feuillus : la diversité florale du lieu fait écho à une qualité de vie que partagent hommes et animaux dans cet alpage hors du monde, au-dessus des brouillards de la vallée. A deux pas de la bâtisse, un potager clos de pierres sèches assure l'approvisionnement : petits pois, carottes, oignons, pommes de terre, courgettes, salades, rhubarbe, betteraves, navets, petits fruits...

Le chalet a été peu transformé, des améliorations restent à faire. Il est habité par un jeune berger passionné. L'estive accueille 80 bêtes en provenance de Suisse, génisses de renouvellement et veaux de boucherie. Il en faudrait une trentaine de plus pour mieux "manger la montagne" et pour un meilleur équilibre économique.





Typologie

Seul chalet à 4 pans de ce secteur du massif, il comprend 3 travées :

1 : cave + laitier + habitation ouverte sur la façade nord est

2 + 3 : écuries.

Du fait de son implantation dans la pente, chaque travée a un niveau d'accès différent.

A l'étage, on trouve une chambre.

La toiture est en tôle galvanisée.

Un boiton s'implante en extension du chalet d'origine.

Espaces extérieurs

Un espace limité par un muret de pierres protège l'accès à l'habitation.

Un jardin potager est cultivé par le berger.

Une particularité

On note l'implantation à l'étage d'une lucarne pour la chambre au nu* de la façade.



crédit photo A



crédit photo A

Interventions récentes

Ouverture d'une fenêtre pour la chambre.

Une extension en bois le long de la façade nord ouest.

Panneaux translucides en toiture.



LA VESANCIERE



Haute Chaîne

1426 mètres

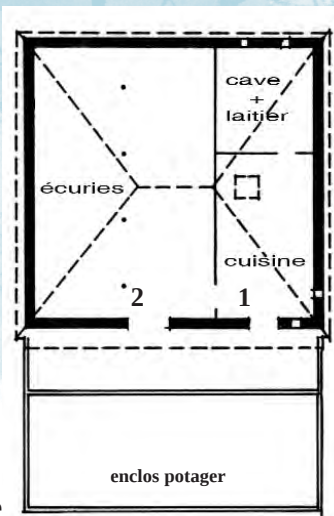
Propriétaire :

Commune
de Vesancy



Comme son nom l'indique, voici l'alpage communal de Vesancy. Montaient là les troupeaux modestes de tous les éleveurs du village, soit une vingtaine de laitières. Vers 1920, le gardien des lieux passait dans le village en sonnant du clairon pour rassembler les vaches. Il fabriquait là-haut beurre et tommes et cultivait un potager. Dans les années 1960, les génisses ont pris possession des lieux. Le chalet servait alors d'abri temporaire, pour les bêtes comme pour les hommes. Depuis 1976, plus aucun bétail ne pâture l'alpage et la forêt avance. La citerne a été comblée pour des raisons de sécurité. Le chalet est mis à disposition des habitants de la commune, pour des moments à part, conviviaux et festifs.





Typologie

Un petit chalet à 2 travées sur plan carré comprenant :
 1 : cuisine tué + laitier et cave regroupés au nord-ouest.
 Au regard des ouvertures, on peut penser que la cave était implantée, à l'origine, dans l'angle sud-est.
 2 : écuries.

A l'étage, on trouve les traces d'une ancienne chambre contre le tué, accessible par un escalier existant.
 La toiture est en tôle galvanisée recouvrant les anciens tavaillons.
 Les gonds de porte d'écurie sont en bois.

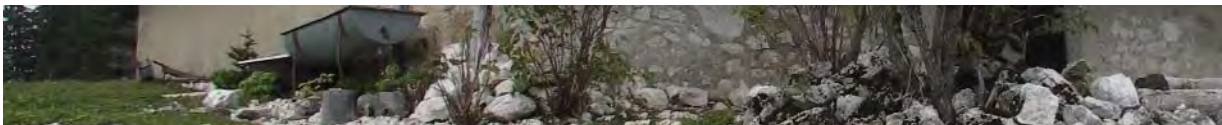
Espaces extérieurs

A proximité immédiate du chalet, on trouve :

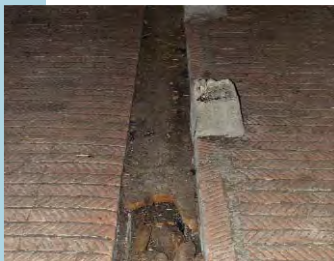
- des pavés au sol,
- un enclos potager,
- un bosquet de sureau.

Interventions récentes :

Sur la façade nord-est : une fenêtre pour la cuisine.



LE MALATRAIT



Haute Chaîne

1503 mètres

Propriétaire :

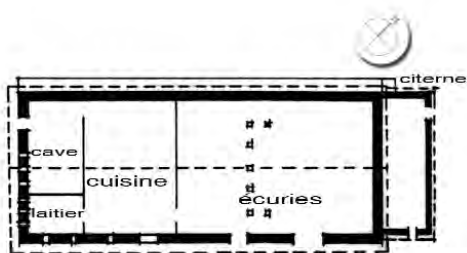
Société

des Alpes Gessiens



Au cœur des prairies d'altitude de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne, la « montagne » du Malatrait était autrefois un alpage collectif utilisé par les habitants du pays de Gex. Depuis 1920, elle appartient à une société coopérative, communément appelée « La Maréchaude ». Celle-ci regroupe aujourd'hui une quinzaine d'éleveurs du pays de Gex et possède plusieurs alpages. Sous l'égide d'un seul berger, plus de 600 bovins broutent de la fin mai jusqu'en octobre les estives de la Haute-Chaîne.

La fabrication du fromage a été arrêtée au Malatrait dans les années 1950. Ici, charolaises et limousines, réputées pour leur viande, ont remplacé les vaches laitières. Soigneusement entretenu par la société, le chalet n'est plus habité.



Typologie

C'est un chalet en long qui « s'encastre » au nord dans la pente, afin de l'exploiter comme protection naturelle du pignon aux vents dominants : la cave et le laitier sont ainsi semi-enterrés.

Le plan rectangulaire se compose :

- des écuries accessibles par une porte simple et une double,
- de la cuisine avec un creux de feu encore visible,
- de la cave et du laitier.

Le sol des écuries et de la cave est en briques.

En extension, un boiton est bien intégré : le matériau de toiture est identique à celui du pignon, et en continuité.



Une particularité

La façade principale est exposée nord ouest, dans le sens des vents dominants.

Espaces extérieurs

Sur la façade arrière, dans le sens de la pente, un trottoir permet de récupérer les eaux de pluie.

Interventions récentes

Changement complet de la charpente et de la couverture. Sol béton partiel devant les portes d'écurie.



LES LOGETTES



Massacre

1280 mètres

Propriétaire :

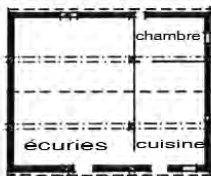
Privé



Hier au milieu des pâturages, aujourd'hui en bordure de forêt, cette « logette » témoigne des anciennes remues des « montagnons ». De la fin du mois de mai au début de l'automne, un ou plusieurs membres de la famille accompagnaient là le bétail en estive, à proximité de la ferme-mère.

Entre 1920 et 1945, seule la grand-mère restait ici, avec sept ou huit génisses. Ses petits-enfants lui apportaient régulièrement des provisions. Autour, d'autres loges accueillait des vaches dont le lait était porté à une fruitière toute proche.





Typologie

C'est un habitat d'estive familial comprenant une écurie, une cuisine et une chambre.

L'ossature est en bois avec remplissage de moellons de pierre.

Les pignons nord-est et sud-ouest, sont protégés par des tavaillons.

A proximité, se trouvent les ruines d'une autre loge détruite pendant la dernière guerre mondiale.



Une particularité

Dans l'écurie, la présence de poutres échelles pourrait s'expliquer par la nécessité de bénéficier, dans ce bâtiment de petite taille, de toute la hauteur.

Espaces extérieurs

Devant la façade principale, on devine d'anciens pavés de pierre aujourd'hui recouverts d'herbe.

Fonctionnement

Le logis est séparé de l'écurie par une simple cloison de bois qui permet de profiter de la chaleur de l'étable tout en limitant les soucis liés à l'humidité.

Les murs de la cuisine et de la chambre, blanchis à la chaux, intègrent des petits rangements en bois sombre.

Interventions récentes

La porte d'accès à la cuisine a été bouchée. La présence sur la même façade des portes écurie et logis, semble être une particularité de cette loge.



Le temps du changement



Le chalet, un édifice très spécialisé

Le chalet jurassien a été conçu comme un outil de production rationnel pour assurer une fonction précise : la fabrication, sur le lieu même de l'alpage, de fromages de grande forme qui nécessitaient des troupeaux importants.

Culturellement, la traite se fait ici à l'intérieur. La taille du troupeau, réglée par la surface de l'alpage, commande la dimension des étables et la quantité de personnel. Toute l'organisation intérieure de l'édifice est pensée pour faciliter le travail et optimiser la transformation. Le logement est réduit au strict minimum.

Usages en mutation

L'arrêt de la fabrication du fromage a modifié l'ensemble des pratiques liées à l'estive, dont l'utilisation des chalets. L'intérêt historique de ces bâtiments et l'attachement affectif que leur portent nombre de jurassiens ne font aucun doute. L'inquiétude apparaît face à des transformations en résidences secondaires souvent banalisantes, devant l'abandon des alpages ou vis-à-vis de projets qui se heurtent aux gens du lieu.

Longtemps simples outils de travail, progressivement délaissés au cours du XX^e siècle, ces bâtiments ordinaires sont à présent désignés comme un patrimoine digne d'attention, que ce soit par leurs propriétaires, les bergers, les promeneurs et nombre d'acteurs institutionnels ou privés. Leur avenir dépend de tous. A quelques exceptions près, il s'inscrit dans une dynamique de changement et de transformations. Comment faire pour répondre aux attentes et aux besoins d'aujourd'hui, en respectant l'œuvre des hommes qui nous ont précédés ?

Vers une réconciliation inventive ?

Les rénovations et les modifications nécessaires doivent être menées avec prudence. Au-delà de l'attention au bâtiment, tout projet doit s'accompagner d'une réflexion sur le site, c'est-à-dire les abords immédiats du chalet et le grand paysage dans lequel il s'insère. Les changements d'usage des chalets jurassiens : même s'ils peuvent sembler immuables, leurs paysages si particuliers sont intimement liés à l'activité humaine et à la poursuite de l'estivage. Sans le bétail, la forêt a tôt fait d'entourer le bâtiment.

Réconcilier des bâtiments conçus au XVIII^e avec la modernité d'aujourd'hui : tel est le défi. Il passe par la compréhension des pratiques actuelles, pour en repérer les implications.



crédit photo B



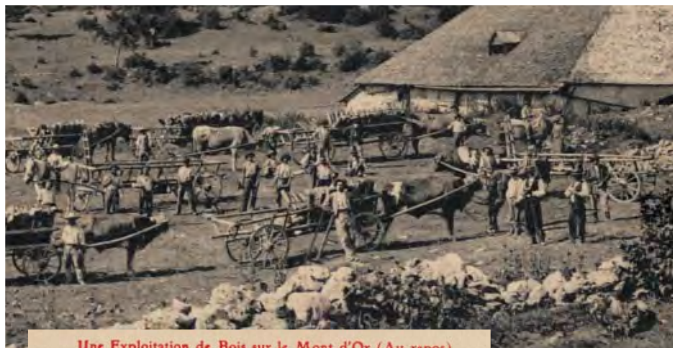
crédit photo F

La forêt et l'alpage

Le bois, comme l'herbe, est une ressource plus ou moins convoitée selon les contextes. Aujourd'hui, des sociétés forestières acquièrent des estives et leur objectif n'est évidemment pas d'y mettre des troupeaux ! D'autres grands propriétaires sont plus intéressés par l'exploitation forestière, ici traditionnellement liée à l'alpage, que par les pâtures. Enfin, nombre d'alpages se reboisent simplement faute de bétail. On peut déplorer la disparition des grands espaces défrichés patiemment tout au long de l'histoire. Mais aujourd'hui comme hier, l'activité humaine dessine encore et toujours nos paysages...

Le cru et à croître

Ce système sépare la propriété du sol et son usage : le sol et l'herbe qui y pousse appartiennent à l'un, le bois sur pied à l'autre. Au départ lié à la transmission des biens à l'intérieur de la famille, ceci assurait une certaine cohérence des exploitations : le bois et l'herbe étant dans le Jura les principales ressources, les héritiers étaient peu ou prou contraints à s'entendre. Aujourd'hui, les partages successifs aboutissent à des situations étonnantes entre deux personnes qui n'ont plus de lien de parenté évident : un tel est propriétaire d'une magnifique forêt sur laquelle il paie des impôts, alors que son « partenaire » négocie le bois dont il tire un revenu...



Une Exploitation de Bois sur le Mont d'Or (Au repos)

DR

Etre ensemble au chalet

Là-haut, dans la montagne...

Nostalgie ressentie au gré des rencontres : l'alpage y est décrit comme un monde à part, bulle de chaleur et de lumière entre deux temps gris d'hiver et de froid. L'air des sommets donne à foison une énergie qui semblait parfois bien mince lors de la montée, sous le poids des sacs chargés de sel pour les bêtes ou de victuailles - même l'âne ou le mulet refusait d'avancer. Et puis il y a les souvenirs de repas partagés lors des journées de travail en commun. Même après avoir arrêté l'estivage, ils sont nombreux à monter régulièrement « à la montagne » pour raviver leurs souvenirs d'enfance et de jeunesse.

Faire la fête

D'autres viennent aujourd'hui : les jeunes des villages - parfois aussi les moins jeunes, dit-on... - et des associations, qui se retrouvent ensemble pour des fêtes mémorables ; des chasseurs, qui ont aménagé l'ancienne cuisine pour un casse-croûte en commun ; des promeneurs curieux, qui s'arrêtent un moment, profitant parfois d'un banc installé devant le chalet...



DR



Les chalets ont toujours été des lieux privilégiés pour des rassemblements festifs. Le jour de la montée à l'alpage mélangeait le propriétaire, l'amodieur, le personnel et les familles d'éleveurs au grand complet avec femmes et enfants. Images surannées, où se détachent les riches propriétaires, messieurs en costumes, petites filles en robes blanches et dames portant leurs ombrelles.



Un abri bienvenu

Repaire de contrebandiers, cachette de maquisards, refuge de promeneurs égarés dans le froid : au fil des siècles, les hommes ont trouvé dans ces édifices loin de tout une sécurité fragile et parfois leur survie.



Anticiper les risques

Laisser ouverts certains chalets est une pratique en vigueur. D'autres, fermés, sont mis à disposition par les propriétaires, souvent des communes. L'absence de surveillance impose des précautions.

- prévenir l'incendie

Les flammes étaient autrefois contenues dans « le creux du feu » et la chaleur de l'étable limitait l'importance des flambées. Le citadin égaré a tôt fait de ramasser de belles brassées de bois sec et d'enflammer par négligence le tué de bois. Tuber la cheminée soigneusement et installer un poêle bon marché.

- sécuriser les laizines et les citernes

Ces gouffres étroits peu visibles, ainsi que les puits à ciel ouvert, étaient clôturés pour éviter les chutes souvent mortelles. Les clôtures ont disparu suite aux hivers enneigés et à l'abandon des hommes. Les signaler et les sécuriser.

- prévenir le vandalisme

Parfois, des intrus forcent les serrures, laissent leurs déchets, voire dégradent le bâtiment. Restreindre le mobilier au maximum. Un règlement très simple, bien en vue, semble limiter les dommages. Il peut y être fait mention d'une surveillance régulière.

- assurer l'entretien des pâtures et des prés-bois

Des solutions au cas par cas peuvent être envisagées : « corvées » d'entretien par les utilisateurs, troupeaux de chèvres, de chevaux ou autres, accord avec une société d'alpage...



Habiter le chalet

De plus en plus souvent, les chalets d'alpage sont transformés en résidence secondaire. Cette tendance forte touche particulièrement les loges (Plan de la Fruitère, Petits Plats...) : la modestie du bâtiment, le confort du logement existant rendent les transformations plus faciles. Dans les chalets à fromager, plus imposants et donc plus coûteux à transformer, nos exigences de lumière et d'intimité se heurtent à la réalité des petites pièces sombres et des grands volumes de l'étable.

Respecter l'esprit des lieux

Garder au chalet sa silhouette caractéristique et sa simplicité, sans chercher à le faire « tout neuf, tout beau, tout propre », en suivant les quelques conseils de ce guide. Cela vaut pour le bâtiment et ses abords.

Prévoir une réversibilité des usages

L'histoire en témoigne : les montagnes du Jura ont été à plusieurs reprises occupées, délaissées, surexploitées, abandonnées, réinvesties.... Dans un futur proche, les alpages du Jura seront peut-être à nouveau convoités. Prévoir planchers plutôt que dalles en béton, cloisons légères, protéger les citernes au lieu de les combler...

Assurer l'entretien des pâtures et des prés-bois

Ici et là, quand l'alpage avoisinant est occupé par un troupeau, certains résidents secondaires assurent une surveillance a minima : alerte du berger si une bête est malade, approvisionnement en eau, étable mise à disposition de manière ponctuelle etc. Quand l'alpage est inoccupé, tout dépend des intérêts en présence...



L'estivage aujourd'hui

Entre continuité et changement

De manière étonnante, l'occupation actuelle est partout en continuité avec l'histoire. Les troupeaux gessiens broutent aujourd'hui où ils le faisaient au XII^e siècle. Dans le Doubs, amodiation et estivage du bétail suisse perdurent, indifférents aux changements de propriété des alpages.

Les laitières, devenues rares, ont été remplacées par des génisses et des veaux, ici et là par quelques troupeaux de moutons ou de chèvres. On peut distinguer trois types d'alpages en fonction de la taille du cheptel et de leur fonctionnement : ceux qui rassemblent plusieurs centaines de bêtes ; ceux qui en comptent une petite centaine ; et, plus rares, les alpages à vocation laitière. Chaque situation induit des transformations particulières. Quelques-unes sont communes aux trois : les accès, la prévention contre le vandalisme, un aménagement intérieur plus confortable.

Aménager les accès

Faciliter l'accès au chalet et installer les réserves d'eau à proximité des parcours en tenant compte de l'avis des bergers.

Prévenir du vandalisme

Dans ces chalets où est stocké du matériel, la question des volets se pose avec acuité. Les persiennes de métal sont plus sûres que les volets en bois, mais ne font pas l'unanimité d'un point de vue esthétique.

Améliorer le confort

Douche et toilettes sont un confort de base incontournable pour les bergers. Leur implantation dans le bâtiment et leur mise en œuvre sont évoquées plus loin.



crédit photo E

L'apparition de troupeaux de races à viande modifie les barrières de contention. Charolaises ou limousines, élevées pour la viande, sont plus puissantes et plus agressives que les races laitières. Pour les isoler ou les guider vers les camions, les anciennes barrières ont laissé la place à des rails de sécurité routière ou à des traverses de chemin de fer, doublés d'une clôture électrique : l'effet est souvent impressionnant, voire inquiétant.



Travailler ensemble

Quatre parties aux intérêts parfois divergents font fonctionner l'alpage : le propriétaire, privé ou public ; l'amodieur ou le syndicat ; les éleveurs ; le berger. Chacune a son rôle. Qu'une seule fasse défaut et tout le système est fragilisé. Un partenariat étroit est fondamental.

Le propriétaire

Il autorise et négocie d'éventuels aménagements. Pour certains, l'alpage est anecdotique, pour d'autres, il est capital.

L'amodieur ou le syndicat

Ils louent l'alpage et sont responsables en partie de l'entretien et de l'aménagement des édifices. Leur pouvoir de décision sur le choix des éleveurs et sur celui du berger est important. C'est un lien essentiel entre les parties.

Les éleveurs

Sans eux, pas de bétail... Certains sont très directifs quant au soin des bêtes, d'autres font entièrement confiance au berger. Ils ont des relations avec ce dernier et le syndicat d'alpage, rarement avec le propriétaire.

Le berger

Figure centrale de l'alpage dans l'imaginaire du grand public, son statut est précaire et problématique. Il peut-être salarié, prestataire de services ou agriculteur. Pas de contrat écrit d'une année sur l'autre, pas de bail pour l'occupation du chalet. On peut le remercier et lui-même peut partir juste avant le début d'une saison. Ses compétences et sa connaissance intime des bêtes et des lieux font de lui un partenaire précieux.



Berger, un métier sous-estimé

Connaissance du comportement animal et des pathologies, entretien des pâtures et de leur qualité herbagère, gestion des parcours et de l'eau, entretien des murets, citernes, goyas... : le métier de berger engage des compétences et des savoir-faire souvent méconnus, non seulement du grand public, mais aussi des propriétaires et des éleveurs. Les bergers sont aujourd'hui des acteurs incontournables dans la modernisation des alpages jurassiens.



crédit photo B

Les alpages de grands troupeaux

Le meilleur exemple est la Société coopérative des Alpages Gessiens, dite La Maréchaude. Créée en 1920, elle occupe 1500 hectares de pâtures sur la Haute-Chaîne et rassemble selon les années de 600 à 900 têtes. Un seul homme surveille ce cheptel, partagé de manière réfléchie sur l'ensemble du territoire. Forte et fragile à la fois, la pérennité de cette organisation dépend de nombreux facteurs, dont la pression foncière et la diminution du nombre d'exploitants en Pays de Gex, le renouvellement des éleveurs souvent vieillissants, la fluctuation des marchés de la viande et du lait, et bien sûr l'existence d'un berger compétent... Sur les neuf chalets répartis dans le territoire, un est habité par le berger, un autre sert de lieu d'accueil pour la Société en accord avec un particulier qui l'occupe et l'entretient, l'étable d'un troisième est ouverte pour les veaux.

Entretenir la ressource en eau

Tous les points d'eau existants doivent impérativement être préservés et entretenus, leur accès facilité.

Aménager de manière réversible

Sur les sommets élevés de la Haute-Chaîne, la réversibilité des aménagements doit être impérative en ce qui concerne les étables, la cave et le laitier. Des étables doivent rester ouvertes et en état de fonctionnement.



la Tremblaine et le Malatrait

Vers la pluriactivité

De nombreux alpages, surtout dans le Haut-Doubs, sont occupés par des troupeaux de taille plus modeste, de 60 à 120 bêtes au maximum. La rentabilité est moyenne : bergers peu payés, voire pas du tout, leur salaire étant constitué par exemple de la mise à disposition du chalet dans lequel ils peuvent éventuellement avoir une autre activité (petite restauration, accueil...)

La diversification du métier est à l'ordre du jour. Elle implique des transformations du bâtiment plus importantes que dans les alpages de grands troupeaux. L'activité pastorale doit toutefois rester principale.

Accueillir le public

Qu'il s'agisse de restauration, d'hébergement, d'un lieu d'animation à vocation culturelle ou pédagogique, l'accueil du public nécessite des mises aux normes parfois difficilement compatibles avec l'ancien chalet. Prendre l'avis de professionnels.

raquettes en bois

Aménager un local de fabrication

Les activités de cueillette (plantes, petits fruits, champignons) peuvent déboucher sur la fabrication de produits artisanaux type conserves ou confitures. La réglementation impose des locaux aux normes strictes. Dans la mesure du possible, les aménagements doivent là aussi se faire de manière réversible, en préservant notamment la cave et le laitier.

La présence d'un four à pain dans certains chalets est à coup sûr un atout. Son entretien est évidemment à assurer, même lorsqu'il ne fonctionne plus.

Découverte de la ferme

Une fruitière du XXI^e siècle ?

Si nombre de bergers sont tentés par une activité complémentaire de fabrication (conserves, confiture, fromage, pain...), beaucoup souhaitent avant tout s'occuper de leurs troupeaux. L'accueil du public n'est pas souhaitable, ni souhaité, dans tous les chalets. Pour réduire le nombre de chalets transformés et les investissements, on peut imaginer un local de fabrication unique, qui regrouperait les différentes cueillettes, voire le lait de certains troupeaux. Ce local pourrait être associé à un espace d'exposition voué aux estives, et bien sûr à un lieu de vente des produits issus de l'alpage.



crédit photo D

Pain au levain

Ici, on fromage

En France, rares sont les alpages jurassiens où l'on fabrique des fromages. En 2007, le seul à accueillir des vaches laitières est le Mont de l'Herba, exploité depuis 1999 par un suisse à la fois agriculteur, amodieur, berger et fruitier. En continuité avec une tradition bien vivace de l'autre côté de la frontière, mais abandonnée par les français, cet homme passionné rassemble 40 laitières et produit fromage à raclette, crème et beurre. Il est soumis à la législation helvétique, plus adaptée à la fabrication en alpage que la réglementation européenne.

Les normes européennes sont très directives pour les matériaux utilisés dans les ateliers de fabrication : résines au sol, murs en carrelages, plans de travail en inox, portes et fenêtres PVC ou métal laqué, interdiction du bois et du cuivre (les chaudrons en cuivre ont été admis pour l'AOC Comté)... S'y ajoutent la possibilité de lavage à grande eau, les aérations conséquentes, etc. La mise en conformité nécessite des investissements importants, en partie financés par les pouvoirs publics, entre 30 000 à 50 000 € selon les cas.

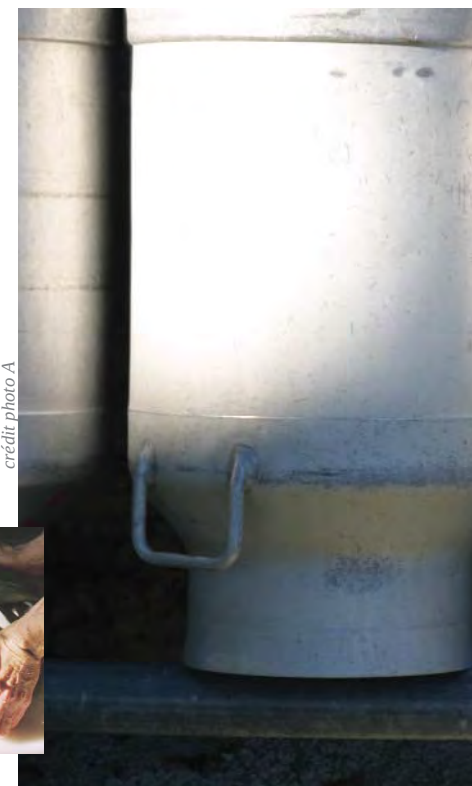
La modernisation des bâtiments d'alpage s'est faite, parfois douloureusement, dans les Alpes, le Massif Central, les Pyrénées. Elle est plus simple quand l'édifice est occupé par son propriétaire exploitant. Le système jurassien rend complexe cette évolution. L'implication de toutes les parties est fondamentale. Encore faut-il que chacune y trouve son intérêt...



crédit photo C

Fromager en alpage au XXI^e siècle ?

Les transformations des locaux en vue de redonner leur vocation fromagère aux chalets concernent l'ensemble de l'édifice et pas uniquement le local de fabrication : étable, laitier, cave, local de fabrication, traitement de l'eau... Leur impact nécessite un véritable programme d'accompagnement, tout à la fois financier et architectural, inséré dans un projet global de valorisation des alpages jurassiens.



crédit photo A

46 CONSEILS DE RESTAURATION



L'enveloppe du chalet

Les murs

Composés de moellons de pierre calcaire irréguliers et sensibles à la dégradation par les intempéries (pluie, gel, vent), les murs maçonnés nécessitent la protection d'un enduit de façade.

De plus, cette « peau » apporte couleur et matière au bâtiment, lui conférant ce caractère rude et résistant.

L'enduit à la chaux

Les maçonneries anciennes absorbent de manière naturelle l'humidité du sol par remontée capillaire. Afin de permettre l'évaporation de cette humidité, l'enduit devra donc être « respirant », à la manière de nos textiles modernes en GoreTex®. Seul un enduit à la chaux aérienne (ou chaux grasse) permet cette régulation hygrométrique. Les enduits ciment, monocouches industriels, revêtements plastique épais... sont à proscrire car ils enferment l'humidité dans les murs, remettant en cause leur pérennité.

(Voir aussi « Enduits et peintures à la chaux », Parc naturel régional du Haut-Jura, 2007).

L'aspect de finition

Un projet de restauration doit conserver le caractère un peu brut du bâtiment. L'objectif n'est pas de « faire propre », mais d'obtenir un aspect fini qui joue avec les irrégularités du support, sans chercher à les masquer. L'enduit sera assez grossier (fouetté ou jeté au balai par exemple, ou projeté à la truelle et lissé irrégulièrement) et laissera apparaître les granulats* du mortier (granulats grossiers non triés).

Les reprises partielles

L'enduit à la chaux permet de faire des reprises lorsque l'enduit ancien est dégradé ou absent (souvent en bas de mur). Des essais sur petites surfaces permettront de se rapprocher au mieux de la teinte existante. Après application de l'enduit, la façade complète sera badigeonnée d'un lait de chaux épais, contenant du sable qui opacifie le mélange et uniformise l'ensemble des surfaces.



Les couleurs

Cette architecture vernaculaire* présente une gamme de couleurs naturelles, issues des matériaux prélevés sur le site. Il s'agit de se rapprocher de ces couleurs d'origine, qui peuvent être classées en trois familles : les ocres, plutôt clairs, jamais trop jaunes ni orangés, les beiges terreux, quelquefois à peine teintés d'une nuance de rosé, et les gris clairs.

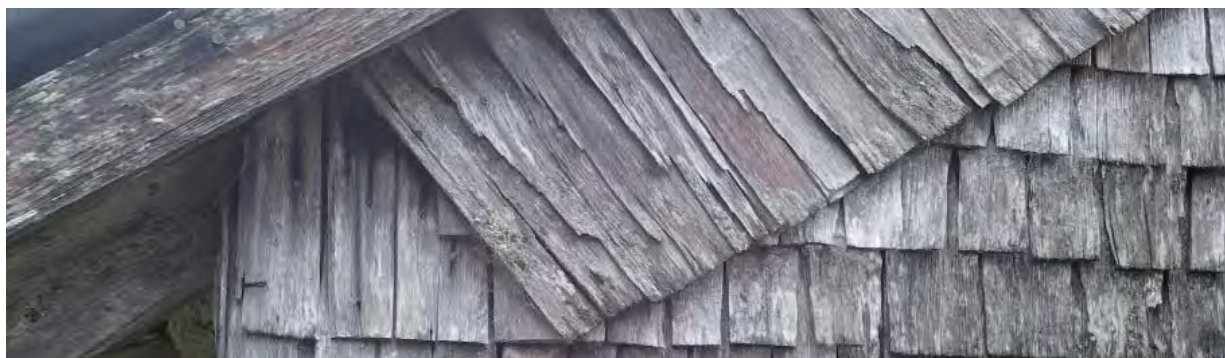
Laisser la pierre apparente ?

L'enduit dit « à pierre vue » est le résultat d'une lente dégradation de l'enduit d'origine. Même s'il est techniquement possible d'obtenir ce rendu par lavage léger de l'enduit lors de sa mise en œuvre, ou par un raclé à fleur de pierre, il est en revanche souhaitable de recouvrir en totalité les pierres en partie courante. Il en est de même des pierres d'angles (chaînage), gros blocs aux proportions sans rapport avec le reste de la façade. Seules les pierres d'encadrement de baie, de linteaux*, quelquefois de soubassement, seront mises en valeur.

Penser aux chauves-souris !

Les bergers et leurs troupeaux partagent parfois leur refuge avec certains représentants de la petite faune sauvage. C'est notamment le cas des chauves-souris, des rouges-queues noirs, des bergeronnettes grises... qui nichent dans la charpente. Pour le respect de cet écosystème, les travaux de restauration doivent laisser libres des passages entre chevrons en tête des murs gouttereaux*.





Le bardage

Traditionnellement utilisé en protection des intempéries, le tavaillon* (bardeau d'épicéa) offre sa teinte grise argentée mate à certains pignons sud/sud-ouest, animée par les vibrations de la lumière et des ombres sur les écailles de bois. Lorsque le remplacement de cette peau est nécessaire, il convient dans l'idéal de s'adresser aux quelques tavaillonners qui perpétuent ce savoir-faire très spécifique. La variante en planches de bardage vertical, avec ou sans couvre-joint, toujours en épicéa d'altitude non traité, est également possible, ainsi que sa traduction plus récente en écailles de zinc ou même en tôle d'aluminium sous réserve du maintien de la teinte gris argentée.

(Voir aussi :

« Tavaillons d'épicéa du Haut-Jura », Parc naturel régional du Haut-Jura, 2001).



le Plan de la Fruitière

le Malatrait



Portes et fenêtres

Avant d'entreprendre le remplacement d'une baie existante, il faut s'assurer qu'elle n'est plus en état d'être restaurée. Il est en effet plus aisé d'obtenir un résultat satisfaisant en repartant de l'ancien qu'en introduisant un élément neuf.

Le matériau

Lorsque le remplacement est indispensable, le seul matériau envisageable est le bois. On évitera les essences exotiques et on veillera au détail du profil des menuiseries (simple et rustique, plutôt que faussement « moderne »). Exceptionnellement, lorsque l'intervention est contemporaine, un profilé aluminium laqué (ou anodisé noir) pourra être mis en œuvre.

Les fenêtres de l'habitation

De proportions verticales, les fenêtres à deux vantaux peuvent comporter six carreaux (carreaux comtois), ou un seul volume vitré par vantail. Elles sont toujours posées en retrait du nu extérieur de la façade, et ne comportent aucun élément d'appui saillant.

Les portes d'écuries, de granges

Une attitude fonctionnaliste héritée des bâtiments agricoles de vallée a conduit à la transformation de certaines portes anciennes en de grands panneaux coulissants sur leurs rails. Certes pratique, cette disposition nuit à l'élégance naturelle des façades, notamment parce que ces panneaux se trouvent placés en surépaisseur du nu de la façade dévoilant ainsi leur minceur, leur fragilité. Tout projet devrait s'attacher à retrouver l'aspect de ces vantaux simplement battants, mis en œuvre en retrait du nu extérieur de la façade, créant un jeu d'ombres et révélant la masse du mur





Les larmiers

Sorte de meurtrières percées dans la masse du mur, ces éléments intimement liés au lait et au fromage sont une des principales caractéristiques du chalet d'alpage. Il est impératif d'en conserver l'aspect extérieur. S'ils doivent être fermés, c'est par l'intérieur, ou dans l'épaisseur du mur, les menuiseries étant rendues invisibles de l'extérieur par une pose en feuillure*. La finesse des profilés d'aluminium (noirs) se prête bien à cet exercice. En revanche, il faut proscrire tout élément ajouté en surépaisseur sur le mur extérieur, comme par exemple les grilles de ventilation.

Les volets

Mal interprété, le traitement des volets conduit rapidement à une banalisation préjudiciable. Pour les chalets non encore équipés, il est préférable de mettre en œuvre des volets à agrafe qui se fixent sur le dormant des fenêtres ou sur la porte, et que l'on retire pendant la période d'utilisation. Dans les autres cas, le volet sera battant, constitué d'un simple panneau de planches verticales, sans écharpe en « z ». Les pentures seront rendues discrètes.

Les couleurs

Pour les fenêtres, la couleur qui se rapprochera le plus des huisseries anciennes ayant subi les intempéries est le gris, clair à moyen. On pourra également travailler avec des teintes brun moyen à brun sombre, en prenant garde d'éviter tout aspect brillant, toute dérive colorée jaune, orangée ou marron. Le registre contemporain pourra s'accompagner de teintes telles que le noir mat, le brun-noir, le gris anthracite...

Les surfaces pleines (portes, volets) reprendront les gammes de gris – pas trop clair, l'impact visuel serait trop présent – et de bruns doux.





la Burdine

Percements nouveaux

Il est très délicat de proposer des « recettes » lorsque l'on aborde l'harmonie générale d'une façade ou d'un volume : certaines solutions de base pourront donner un résultat satisfaisant ici, négatif ailleurs... Il est sage de prendre conseil auprès d'un architecte. La première attitude à adopter est de profiter au mieux des percements existants pour augmenter la luminosité à l'intérieur (transformation d'une porte pleine en porte vitrée par exemple). Selon les besoins, quelques rares percements de dimension modeste pourront être ajoutés, en reprenant les proportions des ouvertures existantes et en alignant les sous-faces des linteaux. Il convient alors de respecter l'équilibre des pleins et des vides pour préserver le caractère massif de ces façades.

Les interventions contemporaines

L'architecture contemporaine offre souvent des alternatives intéressantes, qui répondent aux besoins actuels de lumière tout en préservant les caractéristiques du chalet. Par exemple, vitrer en totalité le pignon éclairant les combles aménagés rappelle l'aspect de certains pignons traditionnels. A noter que seul un architecte peut mener à bien cette démarche délicate.



Pignon contemporain aux Petits Plats



Pignon traditionnel à la Grande Verrière

La toiture

Le matériau

Les toits des chalets peuvent naturellement être rénovés en tavaillons si les moyens le permettent. On peut aussi choisir des matériaux contemporains : bacs aluminium, bacs acier, ou mieux zinc. L'acier galvanisé neuf présente un aspect trop clair et brillant sous le soleil, mais il devient plus discret en vieillissant et en rouillant, comme en témoignent de nombreux chalets.

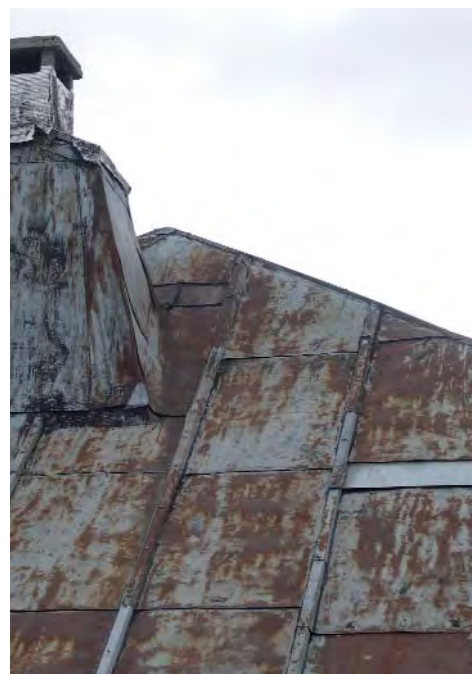
Les débords de toit

C'est le respect des dispositions traditionnelles qui prévaut : environ 30 cm sur les chalets à quatre pans, sauf préexistence d'un avant-toit en façade principale, environ 10 cm sous les demi-croupes, et aucun débord en cas de pignon droit. L'élégante simplicité du toit tient beaucoup à la finesse de ses rives, que l'on s'attachera à préserver.

Les chéneaux

Comme pour les tavaillons en couverture, on peut souhaiter le retour des troncs d'épicéa creusés, mais le zinc ou l'acier galvanisé conviennent aussi. Le PVC gris présente une teinte discrète, mais il est plus sensible aux chocs et aux rudesses du climat. Un chéneau rectangulaire constitué de tôles pliées, laquées dans la teinte du toit, est également acceptable. Monter le chéneau sur glissières afin de le rentrer sous la protection du toit pendant l'hiver permet de prolonger sa durée de vie.

On voit quelquefois des chéneaux qui, pour relia au plus court la citerne, traversent en biais un pignon en passant devant les larmiers. Cette disposition est bien sûr à éviter.



Les couleurs

La fantaisie n'est pas de mise pour ces bâtiments avant tout fonctionnels. Le gris du tavaillon a été remplacé par le gris de l'acier galvanisé. Si la tôle laquée prend le relais, ce sera dans cette continuité offerte par le panel des gris moyens, voire des gris légèrement bleutés. Les gammes de rouge-brun et de vert sont à proscrire.

Les ouvertures en toiture

Il est bien malaisé de faire pénétrer la lumière au niveau des combles sans remettre en question la simplicité de ces grands toits lisses dont seul le volume du tué émerge. Pour les toits à deux pans, avec ou sans demi-croupes, on privilégiera des percements en pignon plutôt qu'une intervention en toiture. Dans les autres cas, l'emploi de petites tabatières* ou de fenêtres de toit (type Velux) permet de rester dans le plan de la couverture (éviter d'être trop proche du faîtage). Si elle est bien proportionnée, une petite lucarne rampante* est possible. Seuls les toits à forte pente peuvent accepter une lucarne droite, de dimension restreinte également. Les plaques translucides sont à proscrire : malgré leur côté simple et pratique, leur teinte tranche trop sur celle du toit et leur position est aléatoire, sans rapport avec les trames de façade. En revanche, on peut aussi envisager une intervention contemporaine de qualité, prenant par exemple la forme d'une grande verrière mise en œuvre dans le plan de la toiture, accompagnant d'éventuels panneaux solaires. L'architecte est indispensable pour maîtriser ce type d'intervention.



Les plaques translucides attirent trop le regard

la Ramas



la Pillarde



la Champagne



Une tabatière discrète

L'aménagement intérieur



L'évolution des usages et des normes de confort nécessite certains aménagements de la construction d'origine. Comment faire pour respecter les caractéristiques du chalet, sans en dénaturer ni la typologie ni la mémoire ? Comme le dit un berger avec une évidente sagesse : « *On ne peut pas faire retourner la maison en arrière* ». Chaque projet devra être étudié au cas par cas, mais on peut déjà mentionner quelques grands principes :

*« On ne peut pas faire retourner
la maison
en arrière »*



Conserver un accès pour les bêtes

Les bergers se sentent de plus en plus menacés par la réduction de l'activité pastorale et par la transformation irréversible de certains chalets qui sont sortis du domaine agricole (tourisme, résidence secondaire...). Personne ne peut dire quelle sera la tendance, à long terme, de l'activité en alpage. Il est donc important de conserver une écurie qui puisse accueillir les bêtes, même au sein d'alpages qui ne sont plus exploités actuellement.

Les aménagements sanitaires

Dans ces constructions aux plans de base très simples, il est tentant de transformer l'une des pièces à disposition (cave ou laitier) pour l'aménagement d'une petite salle de bains, d'un WC. Or, à cause de leur usage premier, ces locaux sont disposés à l'endroit le plus frais et venté du chalet. De plus, leurs ouvertures en façade (larmiers conçus pour la ventilation, à conserver en l'état), sont peu adaptées à un autre usage. Reste alors l'option d'installer un petit volume dans l'espace des écuries, contre la paroi de la cuisine et en partie centrale du chalet.



Réversibilité des aménagements

Dans le but de répondre à un éventuel regain de l'activité pastorale, les aménagements effectués au bénéfice d'autres domaines (tourisme, résidence secondaire...) se doivent d'être réversibles, dans toute la mesure du possible. C'est-à-dire que tout aménagement susceptible d'entraver l'activité pastorale doit être facilement démontable. On évitera de mettre en œuvre le béton coulé ou le bloc de béton maçonné (localement appelé plotet), au profit d'ouvrages plus légers, ossature et bardage bois par exemple. Cette recherche de réversibilité revient à s'inspirer des moyens mis en œuvre traditionnellement avec la technique et l'esthétique d'aujourd'hui, par exemple pour la chambre du berger dans les combles.

Le tué

C'est un des éléments caractéristiques du chalet, qu'il faut conserver. Au niveau bas, sa très vaste hotte n'est plus utilisée, mais le conduit tubé servira d'évacuation pour le poêle ou le fourneau. Les pièces d'encadrement de la hotte seront mises en valeur. L'ouverture sera bouchée un peu en retrait, afin d'éviter les déperditions calorifiques. Ce dispositif sera démontable. Lors de l'aménagement des combles, l'impressionnante pyramide du conduit sera conservée, malgré son encombrement. Enfin, en toiture, la souche visible de l'extérieur sera entretenue dans sa silhouette d'origine.



Aménagement des combles et issue de secours

Le développement de l'activité touristique peut conduire à aménager les combles sous forme de chambres, dortoirs, voire salle d'accueil. La réglementation s'appliquant aux ERP (Etablissements Recevant du Public) peut imposer une sortie de secours donnant directement sur l'extérieur. Intégrer élégamment cet élément dans un toit à 4 pans est particulièrement délicat. On retiendra l'exemple du chalet de la Champagne, au Mont de l'Herba : profitant de la pente naturelle du terrain qui vient butter à mi-hauteur de la façade arrière, une courte volée d'escalier de la même pente que le toit permet d'évacuer l'étage grâce à une lucarne étroite et à peine plus haute que les lucarnes voisines. La teinte sombre de l'ensemble favorise l'insertion de cet élément saillant. L'escalier sans contremarches, au garde-corps sans remplissage, se fait le plus transparent possible. L'intégration d'une sortie est plus simple pour les chalets couverts d'un toit à 2 pans : la construction supportera l'ajout d'un escalier au dessin très léger, longeant l'un des pignons droits pour rejoindre le terrain éventuellement un peu surélevé. Attention à respecter la présence des larmiers !

Isolation thermique

Les épais murs de façade possèdent une certaine inertie thermique. Leurs performances peuvent être améliorées, par l'intérieur. Bien que cela ne soit pas optimal en matière de pont thermique, l'aspect extérieur doit ici primer sur l'excellence technique... Les parois intérieures en contact avec les locaux non chauffés pourront aussi être isolées : entre pièces de vie et écurie ou combles, en sous-toiture si les locaux chauffés occupent toute la hauteur du volume. On préférera les isolants naturels (chanvre, laine de mouton, laine de bois, ouate de cellulose...) aux isolants industriels (laine de verre, mousse de polyuréthane...). Le béton de chaux-chanvre est particulièrement intéressant car il cumule performance thermique, régulation hygrométrique et qualité esthétique : en finition, un badigeon de lait de chaux suffit, la plaque de plâtre ou le parement bois d'habillage sont inutiles.



A la Champagne, le vieux dallage en pierre est mis en valeur.

Les extensions

Avant tout projet d'extension, il faut exploiter au maximum le volume existant, qui bien souvent n'est plus utilisé que partiellement, et surtout de plain-pied. La plupart du temps, les volumes disponibles permettent de répondre aux nouveaux besoins.

L'agrandissement d'un volume existant, dans le respect de ses grands équilibres, n'est pas chose facile. L'exemple du chalet de la Petite Echelle, dans le Risoux, montre que nos prédécesseurs ne sont pas à l'abri de quelques erreurs d'appréciation... Au début du XX^e siècle, une maison de repos fut édifée sur deux étages, à la place de la travée d'habitation existante, transformant profondément les lignes de la ferme d'origine. En revanche, la fonctionnalité du chalet a été préservée.

Si l'extension s'avère indispensable, elle doit rester mesurée au regard du bâtiment d'origine. Elle s'organisera plutôt à partir des pignons que des façades principales, préservant ainsi la compacité du chalet. Sa couverture prendra impérativement la même couleur que la toiture principale. Là aussi, les « recettes » ne sauraient suffire. De plus, un projet d'architecture contemporaine soigneusement maîtrisé pourrait trancher avec bonheur sur les canons de l'extension traditionnelle.

A partir d'un toit à quatre pans

La seule solution réellement intégrée consiste à prolonger la croupe du toit, idéalement sans cassure de pente, bien qu'une légère modification de celle-ci soit possible. Lorsque le profil du terrain s'y prête, comme à la Grande Grand au pied de la Dole, le chalet semble alors envelopper la butte où il est implanté.



La Petite Echelle avant et après extension



la Grande Grand





le Malatrait



la Regarde

A partir d'un toit à deux pans

Ce type de volume est plus aisé à agrandir car contrairement aux quatre pans, il ne se referme pas sur lui-même. L'extension traditionnelle se présente sous la forme d'un appentis, appuyé à l'un ou l'autre des pignons droits. Le solin* en partie haute de la nouvelle toiture doit être contenu dans la limite des rives du toit existant. Une autre solution, répondant à des besoins de volume plus importants, consiste à rajouter une travée complète au chalet, étirant de quelques mètres l'ensemble du bâtiment en continuité des façades et de la toiture d'origine.

Des inconvénients incontournables

Quelle que soit l'hypothèse adoptée, un projet d'extension se heurte à la logique de conception du chalet, dont la forme est intimement liée à la fonction (« Form follows fonction », disait l'architecte américain Louis Sullivan il y a un siècle) : si l'extension trouve place en pignon nord-est, elle dissimule ou détruit une partie des larmiers attachés à la présence de la cave et du laitier ; si elle se développe en pignon sud-ouest, elle est alors séparée de la partie habitation par les écuries, ce qui remet en cause sa fonctionnalité dans le cadre d'un projet non agricole. La forme originelle du chalet est la traduction parfaite de la fonction qu'il abrite. L'art de faire évoluer la forme sans effacer les signes de la fonction première est l'art du compromis.

Les abords

Le sol autour du chalet

Devant la porte d'entrée ou les portes d'écurie, il est légitime de rechercher un sol stable, propre ou facile à nettoyer. Mais à trop « bétonner » les alentours du chalet, on le coupe de sa relation intime avec la prairie d'alpage sur laquelle il repose en douceur. Un dallage en pierre locale est le plus adapté, avec une planéité volontairement imparfaite et des contours irréguliers. Certains modèles de pavés béton imitation pierre peuvent aussi être retenus. Lorsque la dalle de béton s'avère incontournable, on peut alors la teinter au moment du coulage par adjonction d'oxyde de fer, afin d'en assombrir la couleur et ainsi d'en atténuer l'impact visuel. Son emprise sera limitée aux abords immédiats de la partie habitation et des portes d'écurie.



Le chalet s'inscrit en douceur dans son alpage.



Les plantations

Là aussi, il s'agit de ne pas artificialiser le site. On jouera sur la mise en valeur d'une essence unique, isolée ou en petit bosquet : sureau, frêne, érable sycomore sont traditionnellement associés au chalet. L'éparpillement des plantations sur le terrain est à éviter. Une plante grimpante pourra adoucir la rigueur de la façade. Si l'on souhaite planter des fleurs vivaces, il faut garder l'esprit d'un jardin potager.



les Petits Plats

Les clôtures

Elles ne sont nécessaires que pour canaliser les bêtes vers l'écurie ou protéger un secteur particulier des abords du chalet : plantations, panneaux solaires en façade ou au sol... Un enclos cerné de murets de pierres sèches, ou de simples amas de pierres est une réponse adaptée. Le fil de fer tendu entre des piquets de bois s'intègre également avec discrétion. Une barrière en bois grisé de la plus simple expression saura aussi accompagner le chalet. En revanche, il faut proscrire toute balustrade sophistiquée, lasurée ou vernie, ainsi que tout muret maçonné.





Un muret qui finit de disparaître...



le Névy

Les murets

Délimitant les vies, les frontières du pâturage ou les enclos de fauche, ils animent le paysage de l'alpage et sont menacés de disparition (éboulement et enfouissement progressif) en de nombreux endroits où l'alpage n'est plus pâturé. Ils sont à entretenir avec le plus grand soin, que l'alpage soit encore exploité ou non.

Les parcs de contention

Utilisés par les bergers pour isoler et soigner une bête sans avoir à la rentrer dans l'écurie du chalet, ou pour canaliser le troupeau lors de son chargement dans les camions en fin de saison, ces équipements se retrouvent soit en bas de l'alpage proche de l'accès soit à côté du chalet, voire adossés à l'une des façades. Plutôt que de recycler les glissières de sécurité qui bordent les routes, il vaut mieux utiliser des barrières métalliques amovibles ou de simples barrières en bois.



Les éléments diffus

Un peu en marge, évoquons deux sujets qui touchent l'alpage au sens large et qui ne concernent pas uniquement le propriétaire de chalet mais quelquefois aussi la collectivité.

La signalétique touristique

Faut-il se réfugier derrière les textes de loi (loi n°79-1150 du 29 décembre 1979), qui stipulent en résumé que les pré-enseignes sont interdites hors agglomération, sauf si elles sont en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales ? Ou bien est-il préférable d'initier une prise en charge globale de ce problème à l'échelle du massif jurassien par la collectivité ? Recenser les besoins en matière de signalisation touristique et en harmoniser la mise en place, dans le respect de la réglementation, est une action à programmer tant que le phénomène est encore naissant.

Des boîtes aux lettres dans les alpages !

A première vue, cette question prête à sourire (on pense à certaines bandes dessinées), mais après tout, les bergers ont le droit de recevoir du courrier ! Moins naïvement, nous sommes sans doute en présence d'un signe indiquant la transformation progressive d'habitats temporaires en habitats permanents. L'insertion paysagère de ces éléments passe d'abord par le choix d'un emplacement peu exposé à la vue. Elle peut être complétée par la plantation d'un ou deux arbustes. En revanche, la création de haie est à éviter : elle montrerait plus encore ce qu'elle tente de cacher.



Les ressources, insertion architecturale et paysagère



La ressource en eau

Élément rare et vital pour l'activité en alpage, la ressource en eau doit être préservée, et les équipements qui lui sont associés soigneusement entretenus.

Les citernes

Qu'elles soient creusées à même la roche ou maçonnées, à proximité du chalet ou isolées sous un couvert, les citernes anciennes doivent être maintenues en état de fonctionnement. Pour une installation nouvelle, mieux vaut éviter les cuves métalliques posées en évidence, sans souci d'intégration. Elles ont un impact visuel très fort dans le grand paysage. Choisir de préférence un creux naturel du terrain pour les implanter, puis les recouvrir de terre en laissant l'accès à la trappe de visite : on reproduit ainsi la technique traditionnelle de couverture des citernes maçonnées.

Les goyas

L'entretien des goyas fait appel à un savoir-faire bien spécifique. A vouloir trop bien curer le fond de ces cuvettes naturelles, on fragilise la couche d'argile étanche, qui laisse alors fuir l'eau au travers des fissures du karst*. La mise en place de bâches plastiques ou liners de piscine est maintenant courante. Même si la facilité conduit à installer des bâches rectangulaires ou carrées, il est préférable de maintenir la forme circulaire des goyas d'origine.

crédit photo A



Se chauffer

On ne voit pas pourquoi (ni par quoi...) remplacer la bonne vieille bûche de bois bien sec ! Par contre, les améliorations techniques récentes ont porté le rendement des poêles à bois-bûches à des valeurs supérieures à 65% (label Flamme Verte), alors que le rendement estimé d'un foyer ouvert (cheminée) se situe autour de 10%. Lorsqu'il s'agira de remplacer le vieux fourneau en fonte, de nombreuses solutions contemporaines sont donc à disposition.

Pour l'eau chaude sanitaire, les chauffe-eau solaires individuels (CESI) sont une alternative possible. La question de l'intégration architecturale des capteurs solaires thermiques qui les alimentent est traitée avec celle des panneaux photovoltaïques*, ci-après. A noter qu'il existe aussi des chauffe-eau au bois, constitués d'un petit foyer surmonté d'un ballon.

Le kilowatt-heure (kWh) le moins cher est celui que l'on n'a pas consommé : le négawatt ! L'exemple du chalet Gaillard dans le Risoux est instructif : ce gîte d'étape a été le premier bâtiment de Franche-Comté à s'équiper de panneaux photovoltaïques en 1986. Ses propriétaires ont en outre décidé de remplacer la première baie vitrée du pignon au profit d'un double vitrage avec gaz argon aux performances thermiques accrues.

Cette amélioration a généré une économie de près de 40% sur le chauffage de ce bâtiment qui accueille les touristes été comme hiver. La consommation annuelle a été ramenée de 10 à 6 stères de bois.



le Chalet Gaillard

La ressource en électricité

Très peu de chalets sont raccordables au réseau public de distribution électrique. Le chalet de la Maréchaude dans la Haute-Chaîne a exceptionnellement pu bénéficier de la proximité des remontées mécaniques du domaine skiable. Mais la quasi-totalité des bâtiments d'alpage doit fournir sa propre électricité. Le panneau solaire photovoltaïque (PPV) s'impose comme la solution la plus rationnelle. Le développement souhaitable de cet équipement doit s'accompagner d'une mise en œuvre soignée car son impact visuel est souvent important.

L'implantation théorique

Les calculs de rendement montrent que l'implantation idéale d'un PPV est le plein sud, avec une inclinaison de 35° par rapport à l'horizontale, valeur équivalente pour un CESI* utilisé en période estivale, le soleil étant haut sur l'horizon. Une période d'utilisation majoritairement hivernale implique une inclinaison plus forte du capteur. S'écarter des conditions idéales produit une baisse de rendement, qu'il faut savoir relativiser : un capteur photovoltaïque orienté sud-est ou sud-ouest, incliné entre 30 et 40°, conserve 95% de son efficacité. Et les spécialistes de conclure – comme nous – que l'intégration architecturale doit être un élément important dans le choix de l'emplacement des capteurs.

Et en façade ?

Les panneaux peuvent aussi être placés verticalement, en façade, du sud-est au sud-ouest. Cette disposition architecturalement intéressante provoque une baisse de rendement d'environ 30%, compensée en grande partie par la réverbération de la lumière sur la neige (albédo). La neige fraîche renvoie en effet jusqu'à 92% du rayonnement reçu, alors que cette valeur est de 16% pour l'herbe. De plus, les panneaux verticaux ne retenant pas la neige, on évite la corvée de déblaiement... En revanche, il faut les protéger de l'approche du troupeau et d'éventuels actes de vandalisme hors saison d'estive (panneaux bois amovibles par exemple).



la Gèche

Les supports indépendants

La construction de chevalets bois ou métalliques, indépendants du chalet, permet d'orienter idéalement les capteurs, quelle que soit l'orientation du bâtiment. On doit alors se méfier des effets de masque (ombre portée des arbres par exemple, à calculer pour la saison la plus défavorable).



la Sermangindre

Chercher la meilleure solution

A partir du croquis d'un chalet, différentes hypothèses sont esquissées :

Sur le versant de toit sud-est, les panneaux calés sur la ligne de faîtage (A) transforment trop la perception des proportions d'ensemble ; descendus dans le plan du toit (B), la dynamique du volume est mieux respectée mais leur présence est encore forte et crée une symétrie inexistante en façade ; une rangée de panneaux calés en bas de pente (C) accompagne la dynamique d'ensemble et se fait discrète.

Disposés verticalement en façade sud-est (D), les panneaux s'harmonisent avec les ouvertures existantes.

Sur la croupe orientée sud-ouest, (E) les panneaux « mangent » la surface du toit et contredisent la forme triangulaire.

Le pignon sud-ouest, souvent exempt de percements, est le support le plus facile à exploiter (F et G). La combinaison des modules de capteurs doit aboutir à un équilibre dynamique des différentes surfaces (mur, panneaux, toit).

Détails de mise en œuvre

Ces « détails » peuvent influencer considérablement la réussite esthétique d'une installation solaire : un caisson mis en œuvre en surépaisseur du plan de la toiture aura toujours un impact visuel beaucoup plus fort qu'un ensemble de panneaux intégrés dans le plan de la couverture, assurant un résultat très discret. La couleur des profils d'encadrement doit être sombre, grise ou noire, pour s'harmoniser avec la toiture et les panneaux eux-mêmes. Ne pas hésiter à utiliser des habillages complémentaires en aluminium laqué sombre, qui rattrapent les formes biaises des arêtières* et évitent la création de triangles résiduels (exemple du schéma C).



A



B



C



D



E



F



G

Conseils méthodologiques

De tout temps, les acteurs du monde rural ont eu l'habitude (l'obligation ?) de se débrouiller par eux-mêmes. C'est peut-être encore plus vrai dans les alpages qu'ailleurs. Et pourtant, comme nous l'avons vu en parcourant ce guide, il ne suffit pas d'être bien intentionné pour éviter certaines erreurs qui parfois coûtent inutilement cher, et qui souvent ont un impact visuel inapproprié. Il est indispensable de prendre conseil en amont de tout projet, et de faire appel aux compétences spécifiques des « hommes de l'art » qui conduiront l'évolution du chalet dans le respect de son identité.

Les architectes et paysagistes conseillers des CAUE

Dans chaque département, les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) tiennent à votre disposition des architectes et paysagistes qui vous aideront, dans le cadre de conseils gratuits en amont, à comprendre la logique structurelle et historique du bâtiment, à clarifier votre « programme », c'est-à-dire l'expression de vos besoins, à le mettre en adéquation avec l'existant. Ils pourront aussi préciser les conseils forcément généralistes de ce guide en les adaptant à votre cas particulier.

Les architectes libéraux

Ce sont eux qui, dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre, seront les concepteurs de votre projet. Ils donneront forme et vie à votre programme. Chaque projet doit être unique parce que chaque « client », chaque site, est unique. Ils ont la compétence pour apporter la solution (traditionnelle ou contemporaine) la plus adaptée au problème qui leur est soumis, et en assument la responsabilité.

Les artisans

Dernier maillon du processus, ils n'en sont pas les moins importants. Ils apportent leur savoir-faire particulier dans la phase de réalisation des travaux définis lors du projet. Leur compétence est un gage de réussite (car que valent de bonnes idées mal mises en œuvre ?). Leur connaissance des techniques traditionnelles (enduit à la chaux, tavaillons...) est indispensable pour une restauration respectueuse du bâti ancien.

Les documents préalables à la réflexion

Ces documents sont indispensables si l'on veut baser le projet sur des connaissances précises de l'existant. Le relevé et le diagnostic peuvent être établis par l'architecte.

Le relevé du bâtiment comprendra le ou les plans de niveau(x), l'ensemble des façades, et au moins une coupe transversale, à l'échelle du 1/50 ou 1/100. En fonction de la nature du projet, un relevé des abords (topographie, citerne, arbre...) au 1/100 ou 1/200 sera nécessaire. Ces pièces seront à fournir pour le permis de construire.

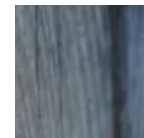
Le diagnostic sanitaire et technique permet d'avoir une idée exacte de l'état des éléments constitutifs du bâtiment (murs, charpente, couverture...). Cette connaissance préalable permet de hiérarchiser les interventions en fonction de leur urgence et de leur utilité, voire d'orienter le projet d'aménagement dans telle ou telle direction et d'optimiser les coûts.

Un reportage photographique (vues lointaines, rapprochées, intérieures) complète les informations.



Un point sur la réglementation

L'objectif de la restauration, de la reconstruction ou de l'extension d'un chalet d'alpage doit être tourné vers la protection et la mise en valeur du patrimoine montagnard.



La loi « Montagne »

Avant 1994, rénover ou reconstruire un chalet d'alpage était purement et simplement interdit. En effet, la loi « Montagne » de 1985 définissait, dans un but de protection de ces paysages sensibles, un principe d'urbanisation « *dans la continuité des villages, des bourgs ou hameaux existants* », disposition qui ne prenait pas en compte la spécificité du bâti traditionnellement isolé. En conséquence, soit les bâtiments tombaient petit à petit en ruine, soit ils faisaient l'objet de transformations sans demande d'autorisation préalable.

L'amendement Bouvard

La loi de 1994, (amendement Bouvard), répond à une véritable nécessité quant à la sauvegarde des chalets d'alpage, quelle que soit d'ailleurs leur dénomination selon les massifs. Il y est décrit un régime d'autorisation spécifique en matière « de restauration ou de reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou d'extension limitée des chalets d'alpage existants lorsque leur destination est liée à une activité professionnelle saisonnière. »

L'autorisation préfectorale – le permis de construire

Cette autorisation spéciale relève de la responsabilité du préfet du département, qui décide de la pertinence des projets après consultation de la commission départementale des sites. Cependant, le préfet n'est pas lié aux résultats de cette consultation, qui donne lieu à un « avis simple ». L'autorisation préfectorale ne vaut pas permis de construire, et réciproquement. Les deux démarches sont cumulatives, voire complémentaires. Elles peuvent être entreprises de manière concomitante. Il est toutefois préférable d'obtenir au préalable l'autorisation préfectorale.

Cas particuliers

Des travaux à entreprendre sur une construction située dans le domaine des alpages, mais qui ne peut être qualifiée de chalet d'alpage, ne requièrent pas d'autorisation préfectorale. Il en est de même si la qualification de chalet d'alpage a disparu suite à des travaux ayant modifié de manière substantielle son identité, et donc sa valeur patrimoniale. Dans ces deux cas, c'est donc le régime classique du permis de construire ou de la déclaration de travaux qui s'applique.



Une ruine peut-elle être reconstruite ?

En principe, non : « Une ruine, surtout si elle est isolée, ne paraît pas pouvoir être qualifiée de construction et encore moins de patrimoine, et ne pourrait donc faire l'objet d'une reconstruction » (Conseil d'Etat, 11 mai 1994). Une certaine souplesse d'interprétation peut être admise si la ruine présente encore 4 murs percés d'ouvertures visiblement destinées à un habitat humain et des éléments de charpente, ou si les fondations sont seules encore visibles et que des documents anciens (photos, gravures...) permettent de connaître le volume initial et sa destination.



crédit photo A

Les textes de référence :

Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Loi n° 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) n° 2000.1208 du 13 décembre 2000.

Loi urbanisme et habitat (UH) n° 2003.590 du 2 juillet 2003

Code de l'urbanisme, art. L 145-3-I.

La notion d'extension limitée

La jurisprudence interprète cette notion avec une certaine rigueur : « L'adjonction à une construction d'une extension représentant un accroissement de 55% de la surface de cette construction ne saurait être regardée comme une extension mesurée. » (Conseil d'Etat, 30 mars 1994).

Un permis de construire adapté

Pour des raisons bien compréhensibles étant donné la situation isolée des chalets d'alpage, la loi stipule que l'octroi d'un permis de construire n'implique pas le droit à bénéficier de tous les équipements publics (desserte, réseaux de distribution d'eau, assainissement, distribution électrique).

Les règlements d'urbanisme locaux

Tout dossier de demande de permis de construire ou de déclaration de travaux doit se conformer aux règlements d'urbanisme en vigueur de la commune sur laquelle il s'implante. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), et dans une moindre mesure la Carte Communale, définissent les règles architecturales et urbanistiques à respecter. Un grand nombre de communes françaises du Massif jurassien sont dotées d'un PLU. Pourtant, le territoire spécifique des alpages est presque toujours englobé dans le zonage des espaces naturels, de ce fait sans préconisations architecturales particulières.



Adresses utiles

Parc naturel régional du Haut-Jura

Maison du Parc – 39310 Lajoux
Tél. : 03.84.34.12.30
E-mail : parc@parc-haut-jura.fr

CAUE 39

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement du Jura
19, av. Jean Moulin – BP 80048
39002 Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03.84.24.30.36
E-mail : caue39@caue39.fr

CAUE 25

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement du Doubs
14, passage Charles de Bernard
25000 Besançon
Tél. : 03.81.82.19.22
E-mail : caue25@wanadoo.fr

CAUE 01

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement de l'Ain
34, rue du Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04.74.21.11.31
E-mail : contact@caue-ain.com

AJENA

Association Jurassienne pour la diffusion
des Energies Alternatives
28, bd. Gambetta – BP 149
39004 Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03.84.47.81.10
E-mail : ajena@wanadoo.fr

Espace Info-Energie du Doubs

14, passage Charles de Bernard
25000 Besançon
Tél. : 03.81.82.19.22
E-mail : caue25-info.energie@wanadoo.fr

Hélianthe

Informations sur les économies d'énergie
20, rue Littré
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04.74.45.16.46
E-mail : info@helianthe.org

Ordre des Architectes de Franche-Comté

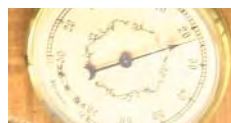
2, rue de Pontarlier – BP 445
25019 Besançon cedex
Tél. : 03.81.81.47.38
E-mail : croa.franche-comte@wanadoo.fr

Ordre des Architectes de Rhône-Alpes

7, av. de Birmingham – 69004 Lyon
Tél. : 04.78.29.09.26
E-mail : croara@wanadoo.fr

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises
du Bâtiment
9, av. du Stade – 39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03.84.87.01.00
6, rue du Muguet – 25000 Besançon
Tél. : 03.81.88.76.91
10, rue de la Grenouillère – 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04.74.23.19.50



Lexique

Arêtier : pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble, recouvre les arêtes d'un toit.

CESI : chauffe-eau solaire individuel.

Demi-croupe : croupe qui ne descend pas aussi bas que les longs pans, c'est un pignon dont le sommet est remplacé par une petite croupe.

Feuillure (pose en) : ressaut pratiqué dans l'embrasure d'une baie pour recevoir les bords d'un dormant ou d'un vantail.

Gobetis : enduit que l'on projette sur une paroi en maçonnerie, afin d'uniformiser sa surface et ses caractéristiques d'absorption, et pour créer une couche intermédiaire d'accrochage avant l'application du « corps d'enduit » : le gobetis est la première des trois couches des enduits traditionnels (gobetis, corps d'enduit et finition).

Gouttereau (mur) : mur qui porte un chéneau ou une gouttière, par opposition à un mur pignon.

Granulats : ensemble de matériaux inertes (sable, gravier...) entrant dans la composition des mortiers et bétons.

Karst : plateau calcaire où domine l'érosion chimique.

Linteau : bloc de pierre, pièce de bois ou de métal, couvrant une baie. Le linteau reçoit la charge des parties au dessus de la baie et la reporte sur les deux points d'appuis.

Lucarne rampante : lucarne couverte par un appentis incliné dans le même sens que le versant du toit.

Moellon : pierre de dimension moyenne, non taillée ou partiellement taillée.

Nu (de façade) : surface plane du mur, abstraction faite des saillies.

Penture : bande de fer fixée sur le battant d'un volet de manière à le soutenir sur le gond.

Photovoltaïque : qui effectue directement la conversion d'une énergie lumineuse en énergie électrique.

PPV : panneau photovoltaïque.

Solin : espace qui se trouve entre les bouts des solives posées sur une poutre, une sablière, un mur, et qu'on remplit de mortier.

Tabatière : baie rectangulaire percée dans le plan d'un versant pour donner du jour à un comble, et fermée par un abattant vitré.

Tavaillon : bardeau d'epicéa fendu de 30 à 33 cm de long, 8 cm de large environ, utilisé en couverture et en bardage vertical.

Vernaculaire (architecture) : architecture propre à une région liée au mode de vie agrosylvopastoral et excluant les bâtiments monumentaux.

crédit photo A



Bibliographie

BALLEYDIER, Annie et al.. *Côté fermes, côté femmes*. La Catherinette, 2006.

BLOC, Alain. *Monts et Fromages*. Collection Paysages de Franche-Comté.

CPIE de Franche-Comté, 1992

DAVEAU, Suzanne. *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*. Etudes Rhodaniennes - Revue de Géographie de Lyon, Mémoires et documents 14, 1959.

FORESTIER, Marc. *Approche anthropologique de l'habitat traditionnel du Haut-Jura sud*. In : *Intégration climatique de l'habitat haut-jurassien*. Association pour la Recherche sur l'Habitat ; Direction de l'Architecture ; Ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1983.

GLAUSER, Daniel. *Alpages du Jura Vaudois*. Nos monuments d'art et d'histoire, 36/1985.

HUGGER, Paul. *Le Jura vaudois, la vie à l'alpage*. 24 heures, 1975.

LANDECY, Patrick - **MALGOUVERNE**, Alexandre - **MELO**, Alain - **REDIER DE LA VILLATTE**, Henri. *Histoire du pays de Gex*. 2 tomes, Intersections, 1989.

LEBEAU, René. *Les alpages du Jura français*. Etudes rhodaniennes - Revue de Géographie de Lyon, t.23, 1948.

MALGOUVERNE, Alexandre - **MELO**, Alain. *La Chenaillette, une fruitière d'alpage des Monts Jura*. Le Serpentaire, 1985.

PRODON, Anne-Marie. *Histoires vraies d'autrefois, les vieux paysans gessiens racontent*. 4e éd. La Catherinette, 2003.

VERNUS, Michel. *Le Comté, une saveur venue des siècles*. Textel, 1988.

Dans la collection Patrimoine :

Chézery-Forens. Parc naturel régional du Haut-Jura, 2000.

Les Hauts-du-Doubs. Parc naturel régional du Haut-Jura, 2004.

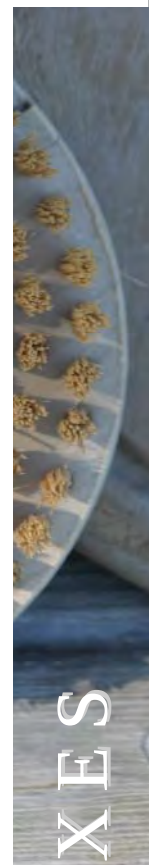
Les vallées de la Valserine et de la Semine. Parc naturel régional du Haut-Jura, 2004.

Grandvaux et Malvaux. Parc naturel régional du Haut-Jura, 2005.

Dans la collection Guide Technique :

Tavaillons d'épicéa du Haut-Jura. Parc naturel régional du Haut-Jura, 2001.

Enduits et peintures à la chaux. Parc naturel régional du Haut-Jura, à paraître automne 2007.



Crédits photographiques



Les photographies sont issues de la banque d'images du CAUE du Jura, sauf mentions contraires :

- crédit photo A : Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura
- crédit photo B : « Territoires de Franche-Comté en images : à la rencontre des activités rurales et des paysages » - Ecole d'agriculture de Levier - CNERTA 1997 : Jean-Pierre Gürtner
- crédit photo C : Chantal Meury
- crédit photo D : Parc naturel régional du Haut-Jura
- crédit photo E : Extrait de « Côté femmes, côté fermes » 2006
- crédit photo F : Créabois

Les cartes postales anciennes ont été aimablement prêtées par Arsène Létoublon.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des personnes qui nous ont accompagnés dans la réalisation de cet ouvrage et tout particulièrement : Bernard Bavoux, Michèle Bonnefoy, Anne-Marie et Marie-France Claret, Michel Dieudonné, Jean Ducimetière, Emmanuel Fleurot, Daniel Grossiord, Gustave et Monique Mugnier, Daniel, Edith et Catherine Petit, Martial Santana, Brigitte Tavernier, François Weidmann, Christine et Quentin Zuccone.

Parmi les personnes rencontrées, quelques-unes nous ont été d'un précieux secours, du fait de leur connaissance du terrain et de l'histoire des hommes ou des lieux : Alain Bloc, Norbert Bournez, Marc Forestier, Daniel Glauser, Gilles Guyon-Veuillet, Arsène Létoublon, Alexandre Malgouverné, Alain Mélo, Marie-Pierre Reynet. Un grand merci pour leur hospitalité et la confiance qu'ils nous ont accordée.



Les paysages des alpages jurassiens sont intimement liés à l'histoire des hommes. Pour suivre la pousse de l'herbe, gens des plaines et montagnons ont défriché les forêts, construisant au fil du temps chalets, loges et fermes d'été.

Ecrit par deux architectes et une ethnologue, cet ouvrage vous invite à découvrir le monde de l'alpage jurassien. Tout d'abord son histoire : longue, complexe, elle a donné naissance à des paysages et des bâtisses bien particuliers. Le lien toujours étroit entre architecture, usages et modes de vie, est ensuite illustré au travers de quelques portraits de chalets représentatifs de pratiques diverses, anciennes et contemporaines. Enfin, les auteurs, qui ont rencontré de nombreux acteurs de l'alpage, évoquent la modernité et le devenir des estives.

Modifications des pratiques pastorales et changements d'usages nécessitent souvent de transformer les bâtiments de l'alpage, conçus pour des fonctions et un mode d'habiter désormais disparus. Comment faire pour répondre à nos attentes et à nos besoins contemporains, si divers, sans pour autant mettre en péril cette architecture à la fois ordinaire et exceptionnelle ?

Cet ouvrage propose des réponses simples. A partir d'une connaissance intime du bâti et des enjeux repérés au fil des rencontres, il se fait guide pratique pour accompagner tout propriétaire, public ou privé, dans cette tâche difficile et passionnante : entretenir, rénover ou transformer un chalet d'alpage, dans le respect des lieux et de l'œuvre des hommes qui nous ont précédés.

La réalisation de ce guide a été soutenue par :



Franche-Comté
Conseil régional

Rhône-Alpes
Région

dans le cadre du Contrat Professionnel de Progrès des Espaces Pastoraux du Massif du Jura 2003-2006

mise en page : CAUE du Jura

ISBN : 978-2-907412-52-0 dépôt légal : juillet 2007

édition : Parc naturel régional du Haut-Jura

Prix : 10 Euros

CHALET'S D'ALPAGES

Domaine pastoral - massif du Jura

Terre rurale



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

CAUE
du JURA
CONSEIL D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DU JURA

CONSEILS DE REHABILITATION